

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL

Peut-on bannir la grève?

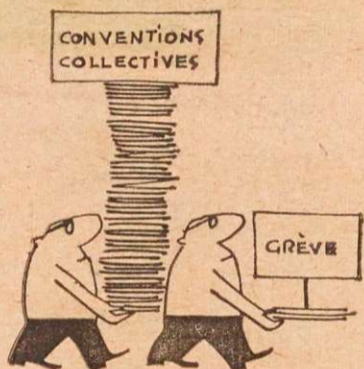
L'IMPORTANCE que l'opinion publique accorde à ces "accidents" dans les relations de travail que sont les grèves entraîne le fait que "syndicalisme et "grève" s'identifient trop souvent.

Et pourtant la grève ne représente qu'une mince fraction de toute l'activité syndicale.

Au Canada, en 1962, il y eut 312 grèves, impliquant 74,346 travailleurs qui ont perdu un total de 1,417,620 journées de travail.

Si l'on considère que l'ensemble de la population active de notre pays comprend 6.5 millions de travailleurs représentant un potentiel de 1.5 milliard de journées de travail, on peut conclure que les arrêts de travail n'affectent que 1/10 de 1% de ce potentiel.

Considérant qu'il y a 400,000 chômeurs à l'année longue au Canada, on peut ainsi conclure que les pertes encourues sont 80 fois plus élevées!



La grève ne tient pas non plus dans les relations industrielles toute la place que semblent lui assigner certaines déclarations ou commentaires. Il y avait 7 grèves en cours en janvier dernier dans la province de Québec (dont deux seulement avaient une importance réelle du point de vue du nombre des travailleurs affectés). Dans le même temps, plus de 2,300 conventions collectives restaient en vigueur ou se renouvelaient normalement.

Un préjugé trop répandu voudrait que les travailleurs soient perdants même lorsqu'ils gagnent leur grève. Ce sophisme, issu d'une conception purement individualiste du contrat de travail, fait bon marché des réalités de base de notre système actuel de négociations collectives. A-t-on songé à l'impuissance où se trouverait réduite la classe ouvrière si elle devait renoncer à son droit de grève? Mais accepter à priori de ne jamais entrer en grève, n'est-ce pas renoncer dès le départ?



Sans renoncer au droit de grève, est-il possible d'imaginer une situation où il n'y aura plus de grève? Bien sûr... En Suède, par exemple, il n'y a pas eu de grèves importantes depuis 1945. Comment est-on arrivé à ce résultat? L'organisation syndicale et patronale est très forte. Les négociations se font de bonne foi, le plus souvent à l'échelle nationale dans chaque industrie, et se déroulent dans le cadre d'une économie démocratiquement planifiée.

DANS CE NUMÉRO

Le bilan d'une année

Un reporter du "Travail" résume les grandes lignes des délibérations des divers Congrès régionaux qui se sont tenus au cours des dernières semaines.

— pages 2 - 3

La commission Parent

Nos commentaires sur la première tranche de cet important document, qui recommande la création d'un ministère de l'Éducation, apparaissent en page éditoriale.

— page 4

Le parti travailliste

M. Guy Bourrassa consacre le deuxième article de la série sur les "travailleurs et la politique" à une histoire des succès électoraux de ce parti anglais.

— page 5

La CSN se battra

M. Jean Marchand affirme à nouveau devant le Syndicat des employés de la Régie des Alcools les positions de la CSN sur le droit d'association des fonctionnaires.

— page 6

La semaine de 5 jours!

Le Syndicat des Employés de l'Alimentation au Détail (CSN) s'apprête à négocier une convention collective avec une association d'employeurs dûment mandatée.

— page 7

Les pensions portatives

La bataille va-t-elle s'engager? Trois travailleurs sur cinq ne profitent pas d'un plan de retraite adéquat. Que fera Québec? Se contentera-t-on d'imiter l'Ontario?

— page 8

Le bilan d'une année

Tous les douze mois, à même époque, des milliers de syndiqués à travers toute la province sont invités à participer à un grand effort d'évaluation du travail fait par leurs Conseils centraux et à décider de l'action à entreprendre au cours de l'année qui vient. Nous avons pensé que les lecteurs du "Travail" seraient heureux de lire un bref compte rendu des délibérations des Congrès régionaux qui ont tenu récemment leurs assises. par **JEAN FRANCOEUR**

QUEBEC : Le chômage demeure le problème le plus grave; les syndiqués doivent passer à l'action.

"Le chômage reste pour notre milieu un problème excessivement grave. L'ignorer et ne pas travailler à sa disparition équivaut à un crime social", a déclaré M. Raymond Parent, président du Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, en présentant son rapport à l'ouverture du congrès de cet organisme qui s'est tenu au cours de la fin de semaine du 4 et 5 mai.

En février dernier, a poursuivi M. Parent, le total des demandes d'emploi au seul bureau de placement de Québec atteignait 16,811. Si l'on considère que l'effectif ouvrier pour cette juridiction est d'environ 100,000 travailleurs, il faut convenir que le taux de chômage est de l'ordre de 16 à 17% (soit plus du double de la moyenne nationale).

Il appartient au syndicalisme, a-t-il soutenu, de remettre continuellement à la face de l'opinion publique cette situation de plus en plus intolérable.

M. Parent attribue ce chômage persistant à la faible industrialisation de la région québécoise et au fait que la ville de Québec sert d'entonnoir à tout le surplus de main-d'œuvre de la région. Les comtés ruraux, à cause du sous-développement de l'agriculture, du recul des ré-

servés forestières et de l'absence totale d'entreprises industrielles rentables, se dépeuplent de leur population active. Beaucoup de ces travailleurs se dirigent vers Québec pour y chercher un emploi.

Or Québec et sa région immédiate n'ont ni la structure économique, ni la capacité physique d'absorber cette rentrée continue de population.

Le Conseil Central de Québec s'est préoccupé de ce problème au cours des derniers douze mois. En décembre dernier cet organisme convoquait ses membres à une grande journée d'études sur le sujet à la suite d'un mémoire préparé par un économiste de l'Université Laval.

Le Conseil Central a aussi favorisé l'élargissement des cadres du Bureau du Commerce et de l'Industrie du Québec métropolitain pour en faire un véritable Conseil d'Orientation économique régional. Cette idée a été accueillie avec sympathie en divers milieux, mais le projet n'a connu aucune suite.

M. Parent reconnaît que jusqu'ici "notre lutte : chômage a souvent été superficielle" et qu'il ne suffit plus de "crier le malaise".

En conclusion de cette première partie de son rapport, le président du Conseil Central a suggéré la formation d'un comité spécial qui s'occuperait: 1) de témoigner de la situation, 2) d'étudier davantage les causes profondes de cette situation qui s'aggrave d'année en année, 3) de rejoindre et stimuler les autres agents de la vie économique du grand Québec afin de susciter une action concertée et permanente.

M. Raymond Parent a aussi tenu à souligner un autre grand problème social de la vieille capitale à l'heure actuelle: celui de l'habitation salubre. Au cours des derniers douze mois, une commission présidée par M. Jean-Marie Martin, de l'Université Laval, a jeté une lumière cruelle sur la plaie des taudis à Québec. L'opinion publique a été vivement émue par les révélations contenues dans son rapport, mais l'administration municipale s'est contentée de le laisser en pâture "aux araignées et aux termites".

M. Parent a sévèrement blâmé le Conseil de Ville pour son inaction vis-à-vis un problème qui appelle des mesures immédiates. Il a déploré que la constitution du Conseil Central ne permette pas une action plus directe dans le domaine de la politique municipale pour hâter la solution de ce fléau.

Près de 75% des syndicats affiliés au Conseil Central ont participé cette année à son Congrès régional. Soixante-neuf syndicats (sur 88) ont en effet répondu à l'invitation en envoyant 225 délégués. Ce Conseil groupe un des plus forts contingents de travailleurs syndiqués affiliés à la CSN, soit plus de 20,000.

Au cours de cette réunion de deux jours, les syndicats de Qué-



Québec: M. Omer Masse, du Syndicat du Textile de Montmagny, remet à M. Hector Bourret, de l'Union des Travailleurs de la Chaussure, un chèque destiné aux grévistes de Hatch Shoes Limited. Assis, MM. Eugène Rancourt et Adalbert April.

bec ont accepté les termes d'une entente intervenue entre la CSN et le Conseil Central au sujet de la création d'un Bureau régional. La direction des services, exercée par le directeur régional, devrait permettre une meilleure planification du travail des permanents et assurer une plus grande efficacité, a souligné M. Parent. "Cepen-

MONTREAL: Une éducation économique en profondeur pour hâter des réformes qui s'imposent dans notre pays.

UNE éducation économique en profondeur, tant chez les syndiqués que dans la population en général, aiderait grandement l'éveil d'une opinion publique favorable à des réformes de structures qui s'imposent pour assurer l'équilibre de la vie économique de notre pays.

Voilà pourquoi M. Gérard Picard, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, à la suite de son rapport au dernier congrès de cet organisme, tenu les 28 et 29 avril dernier, a suggéré que le Conseil central au cours des prochains douze mois consacre une partie de chacune de ses séances mensuelles à l'étude d'un des points du programme

dant, si l'exécution est confiée à la CSN, il reste que les politiques demeurent la responsabilité du Conseil, a-t-il ajouté. Les nouveaux cadres vont modifier les fonctions de chacun. Il y a risque. C'est cependant un risque dont il ne faut pas avoir peur".

Le rapport du comité d'éducation a aussi retenu l'attention des congressistes. En conclusion de ce rapport, Mlle Julia Boisclair, secrétaire du comité, recommandait que le Conseil Central intensifie l'effort d'éducation déjà amorcé et "que les dispositions nécessaires soient prises pour qu'un permanent compétent soit affecté exclusivement à l'éducation dans les limites de la juridiction du Conseil Central". En vertu de l'entente de service avec la CSN, il appartiendrait au Bureau régional de donner suite à cette recommandation.

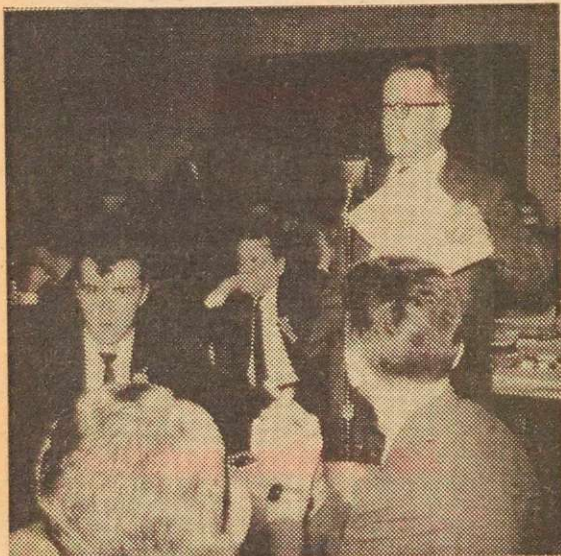
ELECTIONS: Président: Roland Tapin; vice-présidents: Joseph Parent et Hector Bourret; secrétaire-archiviste: Hugues Pérusse; assistant secrétaire-archiviste: Adélaïde Couture; secrétaire-correspondant: Maurice Dussault; secrétaire financier: Roméo Gamache; assistante au secrétaire financier: Julia Boisclair; trésorier: Louis-Robert Bernier; commissaire ordonnateur: Adalbert April; sergent d'armes: Marcel Langlois; directeurs: Roméo Boudreau (Beauce), Raymond Dussault (Portneuf), Léopold Petit (Montmagny-L'Islet), Raymond Hainse (Plessisville).

de réformes économiques adoptée par la CSN à son congrès d'octobre 1962.

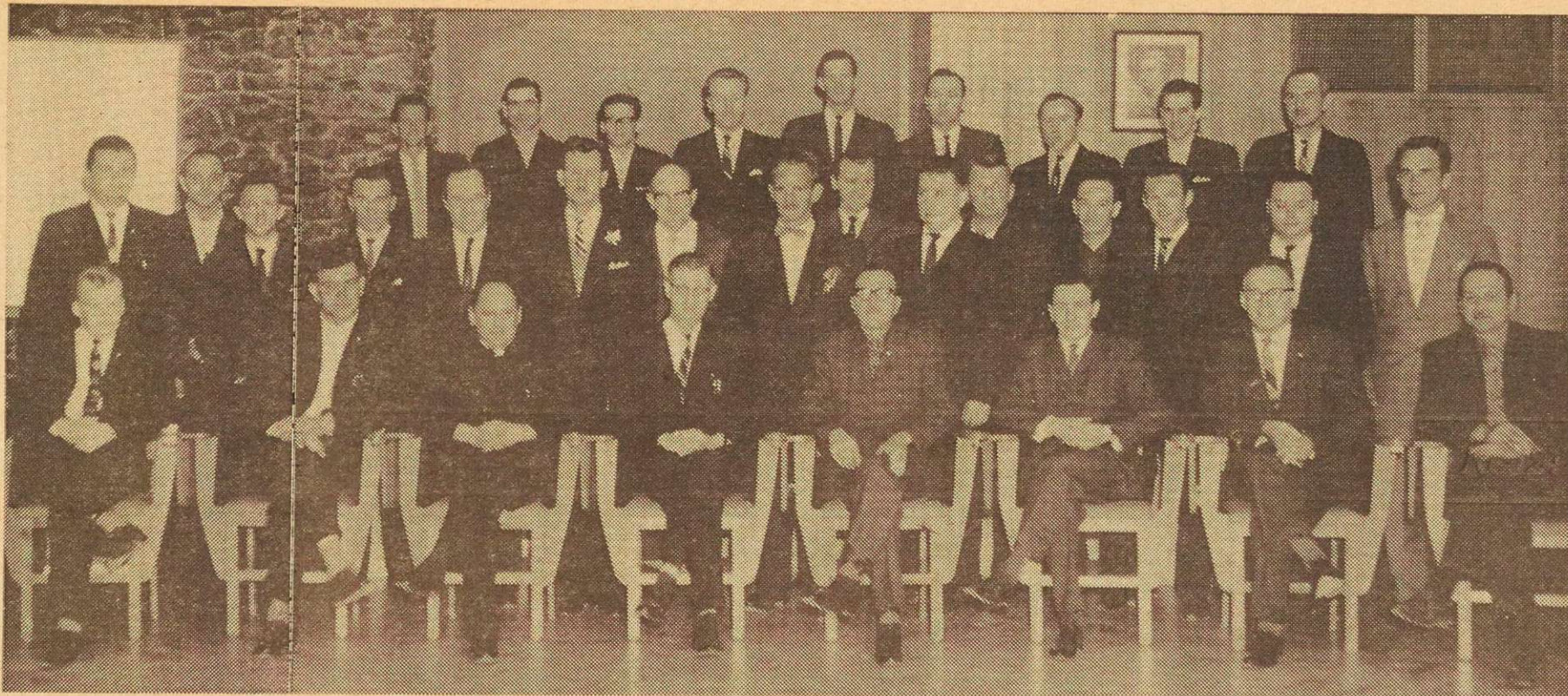
"Le Conseil central, a-t-il précisé, devrait consacrer environ une demi-heure à l'étude de chacune des dix-sept questions soulevées par ce programme de réformes. Les dirigeants et militants syndicaux pourront ainsi mieux s'orienter dans la vie politique, économique et sociale, et comprendre la portée de chacun des remèdes proposés par la CSN en vue de résoudre les problèmes de l'heure et assurer une vie décente à tous les citoyens canadiens."

Commentant cette suggestion au bénéfice des lecteurs du "Travail", M. Picard a donné l'exemple du budget national: "Bien peu de citoyens sont capables de porter un jugement valable lors de la publication annuelle des chiffres de ce budget. L'erreur la plus commune c'est d'appliquer à l'appréciation de ce budget les mêmes normes que celles qui prévalent pour l'étude d'un budget familial et celui d'une petite entreprise. Or quand il s'agit du budget national dans son ensemble, il importe de saisir son rôle régulier."

— Suite à la page 11



Québec: M. Jacques Tardif, debout, intervient lors du Congrès régional; on y discutait du problème des délais rencontrés au cours des périodes d'organisation et qui entraînent parfois un certain découragement chez les nouveaux syndiqués.



Première rangée, de gauche à droite: MM. Gilles Lamontagne, employé de bureau du Conseil des Métiers de la Construction, Ferdinand Leblanc, organisateur, abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil central de Québec, André Roy, commissaire de la Commission de Relations Ou-

vières, Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales, Réal Labelle, conseiller technique de la Fédération du Bâtiment, Jacques Tardif, organisateur, Roger Bergeron, membre du Syndicat du marbre, tuile et terrazo.

Quand le bâtiment va, tout va, tout va...

UNE trentaine de travailleurs des métiers de la construction de la région de Québec ont pris part à des journées d'études organisées spécialement à leur intention.

Ces travailleurs avaient accepté quelques semaines plus tôt de recevoir un entraînement spécial qui leur permettrait d'assurer une présence efficace du syndicat sur les chantiers de construction, à titre de représentants du syndicat ou d'agents de griefs.

Ce stage de formation n'est qu'une étape de l'immense effort entrepris depuis quelques

mois afin de donner un nouvel essor au syndicalisme dans le secteur du bâtiment.

Le programme du stage comprenait entre autres les sujets suivants: le syndicalisme dans la construction, la démocratie syndicale, les négociations collectives, le rôle des agents de griefs, la loi des Relations Ouvrières.

Un groupe de permanents de la CSN se sont partagé la direction de cette session. Le groupe comprenait MM. Philippe Girard, Réal Labelle, Fernand Jolicoeur et Amédée Daigle.

Pendant ce temps les réformes vont bon train dans ce secteur qui forme la plus grosse

unité de négociation de la CSN pour la région de Québec. La plupart des syndicats de métiers de la construction ont procédé à une révision de leur constitution afin de la rendre conforme aux prescriptions de la loi des Relations Ouvrières. Plus de 4,000 travailleurs ont aussi signé leur demande d'adhésion ce qui permettra aux divers syndicats d'obtenir leur reconnaissance syndicale en vertu de la Loi des Relations Ouvrières. Jusqu'ici les syndicats du bâtiment n'ont jamais utilisé cette loi dans leurs négociations avec le groupe patronal.

SHAWINIGAN: Une année exceptionnelle qui aura permis aux travailleurs de consolider leurs rangs.

DEUX grands événements ont principalement retenu l'attention des délégués du Congrès du Conseil central des Syndicats nationaux de

Shawinigan tenu les 3, 4 et 5 mai: la grève des travailleurs de la Shawinigan Chemicals et la participation du Conseil central à la dernière campagne électorale.

Dans son rapport au Congrès, M. Martial Laforest, président du Conseil central, a tenu à souligner que la grève de la Shawinigan Chemicals "a nécessité de la part des membres de ce syndicat un courage, un sens de la discipline et une solidarité qui dépassent de beaucoup tout ce que nous avons vécu dans le milieu syndical de Shawinigan".

Les efforts déployés par les autres syndicats de la région pour appuyer moralement et financièrement les grévistes dépassent, selon le président du Conseil central, tout ce qui s'est fait dans le passé à l'occasion de n'importe lequel autre conflit. Il a reconnu que cette victoire a consolidé les rangs des travailleurs de la région et manifesté la "maturité syndicale" des syndicats affiliés au Conseil central.

"La CSN, que plusieurs considéraient incapable de supporter un conflit d'une telle importance en même temps que celui de la Québec Iron & Titanium à Tracy, a rempli son rôle d'une façon remarquable", a déclaré M. Laforest. "Par son fonds de défense professionnelle, de même que par les souscriptions volontaires de ses corps affiliés, la CSN n'a pas failli à la tâche."

Dans la deuxième partie de son rapport, le président du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan a voulu traiter de la position prise par cet organisme au cours de la dernière campagne électorale fédérale.

On se souvient que le Conseil central avait donné son appui au Nouveau Parti Démocratique et que M. Martial Laforest, prési-

JOLIETTE: "L'année 1963 sera l'année de la réforme" suivant un programme d'action soumis à l'étude.

LES derniers douze mois ont été une période syndicale fort active pour la région, a commenté M. Luc Ferland, président du Conseil Central des

Syndicats Nationaux de Joliette, lors de l'ouverture du Congrès régional qui s'est tenu au cours de la fin de semaine du 27 et 28 avril.

Cette activité s'est déployée à tous les plans:

— **Education**: journées d'étude, stages de fin de semaine, communiqués aux journaux, émissions à la radio.

— **Organisation**: grâce à la coopération d'équipes bénévoles, les syndicats ont augmenté leurs effectifs dans le secteur des garages, hôpitaux, commerces de gros et de détail, travail en forêt et abattoirs.

— **Négociations**: des conventions collectives ont été signées couvrant près de 1,000 membres des syndicats affiliés, tandis que 500 autres bénéficiaient d'augmentations de salaires prévues dans des conventions existantes; en tenant compte du fait que certains décrets provinciaux étendent les bénéfices de ces conventions à tous les travailleurs du même secteur, on estime à près d'un million de dollars les gains obtenus grâce à l'action syndicale pour les employés des quatre comtés de Joliette, Berthier, l'Assomption et Montcalm.

"S'il y a un syndicat qui mérite les honneurs pour son travail au cours de la dernière année, a déclaré de son côté M. Noël Lacas en présentant son rapport d'organisateur, c'est bien celui des garages qui, malgré toutes les épreuves possibles a réussi à signer une belle convention à la suite d'une grève retentissante". Ce n'est qu'après un arrêt de travail d'une durée de six semaines que les employeurs se décidèrent à reconnaître le syndicat comme



Shawinigan: M. Martial Laforest, président du Conseil central, dirige les délibérations du Congrès régional, à sa droite, M. Florent Beaujeu, secrétaire sortant de charge.



Shawinigan: Une partie des délégués au Congrès régional, dont M. Gérard Auger, le deuxième à gauche, qui s'est distingué lors de la dernière grève organisant le service du crédit.

— Suite à la page 11

— Suite à la page 11

Qui formera le Conseil supérieur de l'éducation ?

éditorial

LE TRAVAIL

"TOUT en réaffirmant notre appui à l'idée (proposée par la Commission royale d'Enquête sur l'Enseignement) de concentrer le pouvoir de décision dans les mains d'un ministre responsable de l'éducation, nous insistons pour que le conseil consultatif proposé par la Commission Parent soit constitué et mandaté de telle sorte qu'il se sente parfaitement à l'aise pour exercer sur le gouvernement, aussi bien que sur l'opinion publique, les pressions qu'il jugera opportunes afin d'assurer le progrès de l'éducation".

Voilà ce que déclarait le président général de la CSN lors de la récente publication du premier rapport de la Commission Parent.

La CSN approuve avec enthousiasme la plupart des recommandations du rapport de la Commission royale, mais l'inquiétude qu'elle a formulée quant à la seizième recommandation est importante et requiert une explication.

"Nous recommandons, écrivent les commissaires, que le Conseil supérieur de l'éducation soit composé de seize membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un terme de huit ans non renouvelable". Les Commissaires nous indiquent par ailleurs que les membres de ce Conseil supérieur seraient remplacés par rotation à raison de deux par année. Quelques précisions additionnelles nous sont nécessaires :

1 — D'après le rapport Parent, le renouvellement du Conseil se fera à partir d'une liste proposée par le Conseil lui-même (après consultation avec les deux comités et les trois commissions.)¹

2 — Dans le cas des commissions chargées respectivement de conseiller le ministre en matière d'enseignement élémentaire et secondaire d'une part, d'enseignement technique et professionnel, et enfin d'enseignement supérieur. "La nomination des membres" nous dit le rapport, "se fera après consultation avec les institutions et organismes intéressés à l'enseignement de chaque secteur".

Nous ne sommes pas les seuls à juger trop grande la discrétion accordée au gouvernement de la province dans la désignation de la première équipe devant constituer le Conseil supérieur de l'éducation. On ne saurait reprocher à la Commission Parent de manquer d'esprit démocratique, car tout le texte de son rapport est imbu d'une réelle préoccupation dans ce sens. Il est cependant permis de croire que la méthode préconisée par les membres de la Commission royale d'enquête

(1) Il s'agit ici des comités catholique et protestant dont on nous propose de faire désigner les membres par le Conseil supérieur, après consultation avec le groupe religieux et les associations de parents et d'éducateurs. Précisons que dans le cas du comité catholique, les représentants de l'autorité religieuse seraient directement désignés par l'épiscopat.

sur l'enseignement quant à la formation du Conseil supérieur de l'éducation nécessite quelques modifications afin d'atteindre précisément l'objectif recherché par les Commissaires. Ainsi, on peut se demander pourquoi l'on n'a pas envisagé de mettre en action dès la première année le mécanisme prévu quant au renouvellement du Conseil supérieur de l'éducation. Dans ce cas, les Commissaires suggèrent que le renouvellement se fasse au moyen d'une liste élaborée avec l'aide des deux comités et des trois commissions. Pourquoi ne pas faire un pas de plus et proposer que le Conseil supérieur de l'éducation soit constitué, à l'origine aussi bien que par la suite, par des personnes dont le mandat émanerait du lieutenant-gouverneur en conseil mais dont les noms devraient être suggérés par l'assemblée plénière des deux comités et des trois commissions. Il va de soi que, dans cette hypothèse, le gouvernement de la province devrait d'abord procéder à la formation des dits comités et commissions. Pour ce faire, il nous semble essentiel que les éducateurs, aussi bien que les corps intermédiaires et les groupes religieux qui ne sont pas déjà unifiés soient appelés à constituer, chacun dans son secteur, des comités de mise en nomination. A titre d'exemple, disons que toutes les associations professionnelles d'éducateurs devraient, en vertu même de la loi ou d'un décret ministériel, être constituées en comités de nomination afin de proposer au ministre le nom des personnes susceptibles de représenter le groupe des éducateurs à la commission de l'enseignement supérieur. Il en serait de même, cela va de soi, pour l'enseignement technique aussi bien que pour les comités catholique et protestant. Quant aux groupements de parents, il serait certes difficile d'en identifier un en particulier qui soit suffisamment représentatif pour mériter de procéder seul à la nomination ou même à la suggestion des parents appelés à siéger sur les comités et commissions; il ne semble cependant pas impossible, loin de là, de songer à dresser une liste des associations qui répondent à la définition de groupements représentatifs d'une portion importante des parents, dans l'ensemble de la province.

La suggestion que je viens de formuler se situe, il me semble, non seulement dans la ligne des inquiétudes mentionnées par la CSN mais, au risque d'être téméraire, je crois qu'elle satisferait, dans son esprit du moins, la plupart des critiques déjà formulées sur ce chapitre du rapport de la Commission Parent.

En somme, notre position se résume à réclamer, pour les associations professionnelles et pour les corps intermédiaires, une participation adulte et officielle à la formation du Conseil supérieur de l'Éducation. Des consultations privées et presque "clandestines" ne nous semblent pas suffisantes.

JEAN-PAUL LEFEBVRE

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Un événement historique: le Collège Canadien des Travailleurs

PAR
FERNAND JOLICOEUR
directeur du
Service d'éducation



LA création d'un collège du travail bilingue et national, permettant la collaboration des deux centrales syndicales du pays et des deux grandes universités de la métropole du Canada, constitué un événement historique. En plus d'offrir aux militants syndicaux la possibilité de parfaire leur formation technique et sociale, il favorisera sûrement l'unité de pensée et d'action de tous les travailleurs canadiens.

Des pays comme l'Angleterre, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège et la Suède sont dotés

de collèges du travail depuis un bon nombre d'années. Au Canada, la CSN en possède un depuis déjà douze ans. C'est avec plaisir que nous avons accepté l'invitation du CTC de faire servir notre expérience à un plus grand nombre de travailleurs en participant à la fondation du Collège Canadien des Travailleurs.

Ce nouveau Collège ne remplace pas le Collège du Travail de la CSN; celui-ci donne un enseignement de même nature que veut offrir la nouvelle institution, mais dans des périodes

de temps plus courtes. Il répond à des besoins précis de la CSN et peut servir, à cause de son coût d'administration relativement bas et de son fonctionnement plus souple, à un plus grand nombre de militants de notre centrale.

Le Collège Canadien des Travailleurs ouvrira ses portes à Montréal le 3 juin, pour une période de sept semaines. Le programme d'étude comprend des cours d'économique, de sociologie, de politique, de théorie et de pratique du syndicalisme. Une douzaine de militants

de la CSN se sont déjà inscrits et bénéficieront de l'enseignement des meilleurs professeurs des universités canadiennes et des spécialistes des centrales syndicales.

Pour le Service d'Éducation de la CSN, la participation à l'organisation d'un Collège Canadien des Travailleurs compte davantage un programme d'éducation commencé humblement, il y a déjà une quinzaine d'années, et adapté sans cesse aux besoins grandissants du monde syndical.

Croissance et succès du parti travailliste anglais

Par GUY BOURASSA



Voici le deuxième d'une série d'articles sur les relations entre le mouvement ouvrier et l'engagement politique. M. Guy Bourassa, auteur de cette série, est professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal.

Le 26 février 1918, le Parti Travailliste d'Angleterre adoptait une nouvelle constitution. Les années de gloire de l'action politique des ouvriers britanniques commençaient. D'élection en élection, comme le montre le tableau ci-joint, le nombre d'élus augmente pour atteindre son point culminant en 1945.

A la fin de la première Guerre Mondiale, en 1918, 57 députés travaillistes triomphent. En 1922, 142 élus, en 1923, 191. Le Parti Travailliste ne disposait pas cette année-là de la majorité absolue mais pour la première fois il est appelé à former le gouvernement. Cette expérience ne dura que dix mois. Nouvelle prise du pouvoir en 1929 avec 288 députés. Là non plus, le Parti ne possédait pas la majorité absolue. Celle-ci lui sera accordée clairement en 1945 avec 394 élus.

Quelles sont les causes de ce succès et qu'ont apporté au mouvement ouvrier ces années de pouvoir. Première cause : la guerre. Celle de 1914-1918 avait accru le rôle du syndicalisme dans l'Etat. Dans la plupart des branches de l'activité nationale, les représentants des syndicats sont appelés à exprimer devant le gouvernement le point de vue des travailleurs.

Seconde cause, et plus importante : une organisation bien

montée et efficace. A ses meilleurs moments entre les deux guerres, le Parti Travailliste disposait d'une organisation divisée en neuf régions. Des réunions, des manifestations sont mises sur pied à peu près partout dans le pays. Une campagne de publicité se répand par pamphlets, films, revues, affiches, journaux. Le "Daily Herald", quotidien du Parti, tire bientôt à deux millions d'exemplaires. Du point de vue financier, un fonds spécial était créé qui avait recueilli pas moins de \$150,000,000.

Des résultats ? Ils varient bien entendu avec la force dont dispose le Parti. Lors de son premier gouvernement, le Parti avait élevé les taux des allocations aux chômeurs et adopté un programme de grands travaux. Une loi importante crée une Commission Centrale des Salaires des Ouvriers Agricoles,

une autre prévoit la construction de deux millions et demi d'habitations.

Ce n'est pourtant qu'après 1945, alors qu'il dispose d'une majorité confortable, que le Parti peut s'attaquer à des mesures plus vastes sur le plan économique et social. Nationalisation selon diverses manières des industries-clés; banque et crédit, les transports, l'électricité, etc.; réorganisation du secteur privé; en général remettre sur pied l'économie et la société anglaise bouleversées par la guerre.

De toute cette oeuvre, les syndicats anglais restent l'épine dorsale. Le besoin a amené la création d'un Conseil où sont débattues les principales questions.

Le Conseil National mixte du Parti Travailliste, comme il s'appelle, groupe en effet les représentants, en nombre égal, du Conseil Général du Congrès des Syndicats, d'une part, et des Commissions Exécutives du Parti Travailliste et de son groupe parlementaire, de l'autre. Il se réunit tous les mois.

Quelques grands syndicats, les mineurs, les ouvriers du textile ont joué un rôle de premier plan. En outre, les grandes commissions, parlementaires ou autres, font aujourd'hui appel aux représentants des syndicats.

Voilà donc, à gros traits, comment les travailleurs anglais ont conçu et établi leurs liens avec la politique. Quelques autres exemples, pris en France, en Allemagne, en Suède, aux Etats-Unis et même en Yougoslavie, montreront la richesse des voies possibles.

Evolution du vote travailliste

Année des élections	Nombre d'élus
1900	2
1906	29
1910	40
1910	42
1918	57
1922	142
1923	191
1924	151
1929	288
1931	52
1935	154
1945	394
1950	315
1951	295
1955	277
1959	258

Au Royaume du Saguenay

Par GUY GAGNÉ

L'EVENEMENT marquant pour le mois de mai au Saguenay sera sans doute le prochain congrès des syndicats nationaux qui doit avoir lieu à Roberval. Il semble que c'est la dernière fois qu'un congrès régional des syndicats dans la région du Saguenay soit présidé par le confrère Louis-Philippe Boily, puisque ce dernier a fait connaître son intention de ne plus accepter la charge de président.

Les syndicats de la région ont décidé de fêter celui qui a imprégné de sa personne le syndicalisme régional après plus de 30 années d'ardent dévouement. La fête a été fixée au 31 mai en la salle du syndicat des employés de l'Aluminium d'Arvida.

UN grand ralliement régional était organisé récemment pour les employés des hôpitaux du Saguenay. Plus de 380 délégués se sont rendus à Alma pour étudier les problèmes qui confrontent les travailleurs du secteur hospitalier. Parmi les représentants de la Fédération des services, on remarquait MM. Couture et Brousseau, respectivement président et secrétaire, les confrères Magella Lemay et Jacques Archambault, conseillers techniques de la Fédération.

Une première commission avait la charge d'étudier les

problèmes que l'on rencontre dans les négociations de ce secteur, une autre commission devait rendre compte de ses considérations sur les problèmes d'éducation et de formation alors qu'une troisième commission faisait ses recommandations sur l'uniformité possible des conventions. La dernière commission devait faire des recommandations sur le système actuel des négociations.

TOUT laisse croire que cette journée d'étude, qui semblait être une prise de conscience des employés d'hôpitaux de la région, a été salubre et même très profitable. On peut conclure, avec raison, que ce groupement est sorti plus solidaire que jamais de ce ralliement du 28 avril.

Le plus imposant syndicat de la Confédération des Syndicats Nationaux prépare actuellement les élections de son exécutif. Les mises en nomination aux postes de président, de vice-président des sections de Chimie, Mécanique ainsi que la section des Commis de Bureau sont maintenant commencées. Plus de 3,000 travailleurs peuvent user de leur droit de vote dans ces sections à la condition qu'il y ait contestation sur ces sièges.

La présidence est actuellement occupée par M. Isaïe Villeneuve, alors que les con-

frères Lucien Thériault, John McLellan et Antoine Potvin occupent le poste de vice-président à la Chimie, la Mécanique et la section des Commis de Bureau. Le président d'élection est le confrère Louis-Philippe Boily, président du conseil régional. Ce n'est que le 21 mai prochain que nous connaissons les élus.

Les divisions de la Chimie, de la Mécanique et les Commis auront à se choisir un représentant pour siéger sur le comité de finance et le comité d'assurance. Notons que le comité de finance compte 5 membres de même que le comité d'assurance. Tous les travailleurs de ces sections ont reçu une formule de mise en nomination.

Il y a perspective de conflit entre les représentants syndicaux de la section de Roberval et les autorités du poste CHRL (radio) qui viennent de congédier injustement un employé. Ce qui a semblé le plus provocant pour la partie syndicale est le fait que le gérant actuel du poste CHRL est un ancien président qui avait en 1957 été congédié par les autorités de cette station radiophonique. Il avait plus tard regagné ses fonctions grâce à l'intervention du syndicat. Aujourd'hui il prend des positions nettement antisyndicales.

LE MOIS

sur deux colonnes

AU moment où vous lirez ces lignes, le nouveau gouvernement libéral à Ottawa aura déjà fait connaître les grandes lignes de la législation qu'il entend soumettre à la première session du 25e parlement qui s'ouvre le 16 mai.

Jusqu'ici les membres du gouvernement de M. Pearson ont travaillé dur pour bien établir dans le public leur réputation de former une équipe alerte, dynamique, désireuse de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui se posent à notre pays.

Les questions laissées en suspens par l'ancienne administration sont nombreuses et importantes. Il sera déjà intéressant de juger de l'esprit du nouveau gouvernement simplement à partir de l'ordre de priorité qu'il aura mis entre ces problèmes.

Relancer l'économie

Il ne fait aucun doute que le discours du Trône comportera plusieurs mesures destinées à relancer l'économie canadienne. M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce, a déjà fait allusion, dans un récent discours, aux projets que le cabinet Pearson entretient à cet égard. Voici quelques-uns des rouages que le gouvernement entendrait mettre sur pied le plus tôt possible:

— Un conseil économique qui permettra au gouvernement, aux patrons, aux travailleurs, aux agriculteurs et aux petits hommes d'affaires d'étudier ensemble les perspectives à long terme de notre économie;

— Un ministère de l'Industrie qui devra s'occuper des industries actuelles, de l'établissement de nouvelles industries et des effets de notre politique commerciale sur l'activité économique;

— Une société canadienne de développement économique qui tendra à mobiliser les fonds privés des Canadiens pour les faire contribuer à notre essor économique;

— Une caisse de développement municipal qui s'emploiera à procurer des capitaux aux municipalités désireuses de faire de saines améliorations.

Il semble de plus que le cabinet Pearson appuiera "de tout coeur" la loi d'expansion commerciale américaine et les mesures du président Kennedy pour réduire les obstacles au commerce.

Les pensions portatives

Une rumeur persistante veut que le gouvernement fédéral soit sur le point de présenter un projet de fonds de pension transférables.

Le plan de retraite actuellement à l'étude à Ottawa viendrait s'ajouter aux bénéfices actuels de la pension aux vieillards. Employeurs et employés seraient invités à contribuer, pour une part égale, à l'établissement de cette caisse.

A l'âge de la retraite, l'employé bénéficierait de paiements mensuels équivalant au tiers de son gain moyen, jusqu'à un montant maximum de \$165 par mois.

Même si les termes du projet ne sont pas officiellement connus, les "experts" au service de l'entreprise privée estiment, en s'appuyant sur les promesses du parti libéral, que le projet est tout à fait "irréaliste" à la lumière des pratiques actuarielles présentement en usage.

(Nos lecteurs auront compris, à la lecture de notre article de la page 8 dans ce même numéro, que la CSN pourrait s'opposer à cette initiative du gouvernement central qui retarderait indéfiniment tout projet analogue de la part du gouvernement provincial.)

Assurance-chômage

La banqueroute imminente de la Caisse d'Assurance-chômage fournira sans doute au nouveau cabinet une excellente occasion de mettre à l'épreuve les "propositions pleines d'imagination" qu'il nous promet depuis son accession au pouvoir.

Le rapport de la commission Gill contient d'ailleurs d'excellentes recommandations visant à mettre sur pied un système complet de protection pour les chômeurs et leurs familles.

Cette commission préconisait, on s'en souvient peut-être, un projet à trois paliers qui, toute réserve étant faite sur quelques points de détail, devrait assurer à tous les travailleurs canadiens une sécurité satisfaisante contre les aléas de notre économie.

Le rapport recommandait principalement que la participation au régime de l'assurance-chômage s'étende à tout employé de 18 ans et plus.

Un tel régime s'appliquerait ainsi aux employés du gouvernement (fédéral, provincial et municipal), aux employés des hôpitaux, aux instituteurs, qui sont actuellement exclus du champ d'application de la loi actuelle. La limite de salaire (\$5,460) serait aussi abolie.

Le droit de négociation

Qu'advient-il de la promesse de M. Pearson touchant le droit de négociation des fonctionnaires fédéraux?

Armée d'une nouvelle étude des salaires démontrant que les employés de bureau de l'administration fédérale sont insuffisamment payés, la Fédération du Service Civil du Canada a déjà demandé à la Commission du Service Civil de consentir à une nouvelle série de consultations.

Il nous presse de voir s'engager de véritables négociations directes entre les représentants des associations de fonctionnaires et les membres du cabinet Pearson en vue de l'établissement des conditions de travail de cette importante catégorie d'employés.

Pour sa part l'Association des fonctionnaires du Canada a demandé dans une lettre au premier ministre Pearson que soit convoquée une conférence destinée à mettre au point un système de négociation collective et d'arbitrage pour les employés du gouvernement.

Dans sa lettre à M. Pearson le président de l'Association lui rappelle que, comme chef de l'opposition, il avait laissé entendre qu'il était en faveur de telles mesures.

Refonte de la carte

On envisagerait d'établir une commission permanente qui verrait à la redistribution des comités fédéraux. Jusqu'ici cette redistribution a été confiée à des comités parlementaires. La loi actuelle requiert que le partage des sièges soit fait en tenant compte des données du recensement décennal. Les chiffres de 1961, complétés en juin dernier, n'ont eu jusqu'ici aucune influence sur la physionomie de la carte électorale.

Les quatre partis politiques seraient d'accord sur le principe de confier ce travail à une commission indépendante. L'exemple de l'Australie, qui dispose d'une telle commission depuis 60 ans, serait assez convaincant en ce sens.

Le premier pas d'ailleurs vers l'établissement de cette commission serait le voyage entrepris par le chef national des élections, M. Nelson Castonguay, en Australie où il étudierait sur place le système de redistribution.

Les fonctionnaires

plus que jamais ont besoin d'un syndicalisme militant et efficace

SI réformer la fonction publique, comme le voudrait M. Léon Dion, "c'est d'abord modifier les attitudes des ministres et des députés vis-à-vis du personnel administratif", la première conférence de Québec de l'Institut Canadien des Affaires Publiques n'aura servi que très indirectement cet objectif pourtant primordial.

A une exception près, aucun ministre ni aucun député n'a jugé opportun d'accepter l'invitation de l'ICAP de venir discuter publiquement du sujet mis à l'ordre du jour de cette conférence qui s'est tenue au cours de la fin de semaine du 26 et 27 avril dernier à la Faculté de Commerce de l'Université Laval de Québec.

Si l'on devait juger à l'aide du même barème du rôle de l'opinion publique dans cet effort de revalorisation, sans doute faudrait-il être pessimiste quant à la portée immédiate de ce colloque.

Il n'y avait pas foule à la Conférence de Québec: un bon groupe de fonctionnaires, quelques sous-ministres, une poignée d'universitaires et, ex officio, divers représentants des grands médiums d'information, composaient un auditoire peu nombreux, mais attentif, avide de savoir et prompt à la réplique.

Ce demi-succès, que l'on a attribué partiellement au manque de publicité qui entourait la tenue de ces assises, confirmait peut-être la conclusion de l'exposé de M. Dion que nous citons tout à l'heure: "Bref, réformer la fonction publique, c'est, pour les groupes et les individus, acquérir la maturité politique. C'est là l'oeuvre de toute une génération."

Mais les remarques précédentes n'enlèvent rien à la qualité des exposés et commentaires que comportait le programme de ce colloque, à la pertinence des interventions de la salle, non plus qu'à la vivacité des échanges au sein des ateliers de travail.

Il est utopique de vouloir faire tenir en quelques phrases même l'essentiel des diverses interventions des invités qui rassemblées toutes, couvriraient sûrement une centaine de pages. Nous nous en tiendrons à deux de ces interventions qui s'inscrivent assez bien dans le prolongement l'une de l'autre: celle de M. Roch Bolduc, conseiller du ministre de la Jeunesse et professeur de sciences politiques, et celle de M. Jean Marchand, président général de la CSN.

Que faut-il entendre par revalorisation ?

A la fin de son exposé sur "la fonction publique dans l'Etat moderne", M. Bolduc s'est hasardé (selon sa propre expression) à poser quelques jalons notamment en ce qui touche la "revalorisation des postes" qui implique un effort sur trois plans: le contenu des occupations, les conditions de travail et l'aménagement des carrières.

Au sujet des occupations d'abord, pour ne parler que des fonctions cléricales ou techniques qui groupent l'immense majorité des emplois de la fonction publique, le conférencier est d'avis que "le gouvernement se doit d'allouer rationnellement les tâches, c'est-à-dire de réaliser une politique de plein emploi de ses propres ressour-

par JEAN FRANCOEUR

ces". Le plein emploi, selon lui, ne consiste pas à occuper tout le monde, mais à occuper chacun selon ses capacités.

M. Bolduc convient que "l'augmentation du rendement administratif est limitée par le niveau de préparation professionnelle des gens en place"

mais il est d'avis qu'elle l'est peut-être davantage par une mauvaise utilisation des capacités existantes. "Des ingénieurs qui exercent des postes de technicien, des avocats qui font du travail cléricale, etc... ça coûte cher à plusieurs points de vue."

Pour la masse des fonctionnaires qui remplissent des rôles d'exécution, somme toute assez semblables à ceux de leurs collègues des bureaucraties pri-

vées, on retrouvera toujours, selon M. Bolduc, une préoccupation d'importance: celle de la façon dont se fixent leurs conditions de travail.

"Pendant longtemps et surtout durant les périodes de stagnation économique, a-t-il souligné, plusieurs petits fonctionnaires se sentaient heureux d'avoir au moins un gagne-pain stable." Mais la situation se présente aujourd'hui différemment

et "les employés de l'Etat ont commencé de se demander si le chantage occasionnel, le recours à des considérations et critères extérieurs à ceux qui doivent présider à l'évaluation du rendement, la servitude du silence au plan de la participation à certaines activités normales des citoyens, ne constituaient pas des désavantages trop lourds."

On comprendra que le conférencier, occupant un poste important de conseil au sein de l'Administration provinciale, ait dû se réfugier dans un langage légèrement abstrait pour décrire la situation du fonctionnarisme chez nous, mais il serait facile de concrétiser davantage le malaise dont le fonctionnaire moyen prend une conscience de plus en plus vive.

Quant à l'aménagement des carrières, en dépit des changements de direction politique qui sont caractéristiques de notre système de gouvernement, M. Bolduc estime qu'elle est essentielle si l'on veut maintenir "des standards élevés de compétence" dans les rangs du fonctionnarisme.

— Suite à la page 12



M. Jean Marchand, président de la CSN, en compagnie de l'exécutif du Syndicat des Employés de la Régie des Alcools. Première rangée, de gauche à droite: MM. Jean Galibert, vice-président; Jean Marchand,

René Chartrand, président; Mlle Mireille Dionne, secrétaire; M. Lorenzo Bouchard, directeur. Deuxième rangée: MM. Georges Edouard Guérin et Eugène Hébert, directeurs. Etaient absents MM. Lucien Lambert, trésorier, et Réal Chalifoux, assistant-trésorier.

Pour les droits des fonctionnaires

"La CSN se battra à mort!"

(Jean Marchand)

DESIREUX de mettre fin à une série de rumeurs, sorties d'on ne sait où et qui tendaient à miner le moral de quelques milliers de fonctionnaires qui ont déjà gagné les rangs du syndicalisme, M. Jean Marchand acceptait récemment une invitation du syndicat des employés de la Régie des Alcools.

Le président de la CSN en a profité pour affirmer une fois de plus quelles étaient les positions de cette centrale sur le problème de la syndicalisation des employés de la fonction publique.

M. Marchand n'y est pas allé par quatre chemins. C'est en termes vigoureux qu'il a de nouveau réaffirmé l'urgence de reconnaître aux fonctionnaires la plénitude de leurs droits syndicaux.

Le président de la CSN s'est montré très optimiste en ce qui concerne la décision de la Commission de Relations Ouvrières que quatre groupes de fonctionnaires attendent depuis plusieurs mois: "Vous allez gagner, c'est sûr. Ce n'est pas possible de ne pas reconnaître une chose aussi normale."

Devenant soudain très dur, il ajoutait: "S'il arrivait qu'on vous refuse un droit aussi élémentaire, vous pouvez être convaincus que la CSN se battra à mort du côté des fonctionnaires pour que le gouvernement modifie son attitude."

M. Marchand a rappelé toutes les interrogations que la CSN s'était posées avant de se lancer dans l'organisation syndicale dans les milieux de fonctionnaires: le syndicalisme est-il possible dans notre milieu si habitué au régime du patronage? quelles sont les chances que les groupes de fonctionnaires puissent s'affilier à une centrale syndicale? quelles sont les conséquences d'une telle attitude de la CSN dans ses relations avec le gouvernement provincial?

A toutes ces questions, d'ajouter le chef syndical, nous n'avons pu trouver qu'une seule réponse: "Si la CSN n'a pas assez de générosité pour aider les fonctionnaires à sortir de leur présente condition d'infériorité, qui pourra le faire? Il doit nous être intolérable que des milliers de travailleurs au service de toute la population subissent

plus longtemps le sort qui est actuellement le leur. Nos membres, je crois, ont compris leur devoir de solidarité vis-à-vis les employés de la fonction publique."

Pour la CSN, il ne fait plus aucun doute:

— QUE les fonctionnaires disposent du droit d'association;

— QU'ils ont aussi le droit de négocier collectivement leurs conditions de travail avec les représentants du gouvernement;

— QU'ils ont droit à l'arbitrage par un tiers en cas de conflit avec l'Etat-employeur (si non la grève).

— QUE les fonctionnaires ont, enfin, le droit de s'affilier à une centrale syndicale de leur choix, qu'eux seuls peuvent décider si oui ou non ils useront de ce droit.

M. Marchand a prévenu les employés de la Régie des Alcools qu'ils devaient s'armer contre les délais: "Ils sont nombreux dans le syndicalisme. Il faut se garder de considérer le syndicat comme une sorte de "slot-machine," et ne pas s'étonner que les "trente sous" ne sortent chaque fois qu'on s'en sert."

Prenant la parole au cours de cette même assemblée, M. René Chartrand, président du Syndicat des employés de la Régie des Alcools, a voulu dénoncer les prétentions du Conseil général des associations de fonctionnaires provinciaux, que le récent réveil syndical a semblé sortir de sa léthargie.

Le Conseil général prétend qu'il a réussi à obtenir la permanence de quelque 1,022 fonctionnaires. Mais une telle prétention ne résiste pas à l'analyse, a soutenu M. Chartrand. Il s'agit tout simplement des nouveaux employés des divers ministères qui ont obtenu leur permanence automatiquement sans que le Conseil n'ait eu à se mêler de quoi que ce soit.

Quant aux augmentations salariales que le Conseil prétend avoir obtenues à la suite de force courbettes devant le premier ministre, il suffit d'en répartir le montant total sur l'ensemble des 30,000 employés du gouvernement provincial pour constater que ces augmentations ne règlent absolument rien.

Pour les employés d'épicerie-boucheries

La semaine de 5 jours approche

LES employés des épicerie et boucheries de la région de Montréal profiteront-ils bientôt de la semaine de cinq jours?

Une réponse affirmative à cette question devient de plus en plus vraisemblable à mesure que progressent les négociations entre le Syndicat des Employés de l'Alimentation au Détail (CSN) et un groupe d'employeurs représentés par l'Association des Détaillants en Alimentation de Montréal (ADA).

La semaine de cinq jours pour les employés de ce secteur signifierait que les magasins d'alimentation fermeraient leurs portes tous les lundis — à la grande satisfaction de tous, employeurs et employés.

Ainsi se réaliserait un vœu

formulé à maintes reprises depuis plusieurs années par les deux parties en cause. Quant à la clientèle des épicerie une enquête faite par un organisme impartial a pu établir hors de tout doute qu'elle ne s'opposait pas à cette mesure. Il suffit d'ailleurs de noter le peu d'importance du "chiffre d'affaires" que réalisent ces établissements en cette journée du lundi pour conclure qu'une telle mesure ne nuirait en rien aux habitudes actuelles des ménagères.

A peine sorti d'une vigoureuse phase d'organisation, amorcée au début de janvier dernier sous la direction de M. Jacques Dupont, organisateur à la CSN, le nouveau syndicat déjà fort de près de 2,500 membres a pu entrer en communication avec l'association patronale pour lui soumettre un projet complet de convention collective visant à améliorer les conditions de travail qui prévalent actuellement dans ce secteur (voir notre article plus bas).

Enquêtes et consultations

Ce projet de convention a fait l'objet de nombreuses enquêtes et consultations auprès des membres du syndicat. Ces derniers l'ont adopté clause par clause au cours d'une de leur dernière assemblée générale. Les représentants syndicaux n'y pourront d'ailleurs rien changer sans avoir obtenu au préalable le consentement de cette même assemblée.

L'association patronale groupe pour sa part près de 700 propriétaires d'épicerie et boucheries indépendantes et poursuit actuellement une intense campagne de recrutement afin de rallier une majorité des établissements situés dans le territoire concerné.

Ce territoire est défini par une ligne imaginaire passant à dix milles à vol d'oiseau autour de l'île de Montréal.

Si l'on exclut les grandes chaînes de magasins (telles que Steinberg's, Dominion, Dionne, etc., qui sont déjà liées par des conventions particulières avec leurs employés), la région de Montréal telle que définie plus haut comprend environ 1,800 "employeurs" au sens de la Loi des Relations Ouvrières (quelque 500 autres épicerie n'ont aucun personnel autre que le propriétaire et les membres de sa famille).

Le syndicat détient présentement la majorité des employés dans 600 de ces magasins environ. Il n'est donc pas loin de la "prépondérance" exigée par la législation du travail de notre province.

Même projet pour tous

Il n'est pas impossible que les syndicats entrent en pourparlers si nécessaire avec d'autres groupes d'employeurs qui n'auraient pas confié à l'ADA le mandat de négocier en leur nom. Le même projet de convention sera valable pour toutes les négociations qui pourront s'ouvrir au cours des prochaines semaines.

Aussitôt que le syndicat aura réussi à conclure une entente avec un ou plusieurs groupes d'employeurs représentant eux aussi une "prépondérance", les deux parties en cause demanderont au ministre du Travail d'étendre les principales clauses de leur convention à tous les employeurs compris dans le même territoire.

Ce sera le fameux "décret" dont on parle tant depuis deux ou trois ans. Cette extension juridique permettra une véritable réglementation des conditions de travail minima dans le secteur de l'alimentation. Le fait que tous les employeurs seront tenus de respecter ces normes de base empêchera que

les employeurs qui n'auront pas adhéré à la convention principale jouissent d'un avantage économique relativement aux autres qui auront accepté d'améliorer la condition de leurs employés.

Le décret pourra comporter notamment des dispositions générales sur la semaine de travail, les fêtes chômées et payées, les vacances annuelles, de même que la classification des emplois et l'échelle des salaires.

Jusqu'ici deux tentatives auprès du ministre du Travail se sont soldées par un échec. Le ministre avait en effet refusé d'étendre la portée de conventions collectives signées par une association d'employés dont le caractère *bona fide* n'avait pu

être établi de façon satisfaisante. Cette association, dominée par M. Lucien Tremblay, administrateur-gérant de la Fédération Canadienne des Associations Indépendantes (FCAI), était accusée de collusion avec les employeurs.

Les négociations en cours n'empêchent pas les organisateurs du syndicat de poursuivre leur travail de recrutement. Bien au contraire.

La tâche jusqu'ici n'était pas toujours facile. Les employés de l'alimentation ont gardé l'amer souvenir de s'être fait "rouler royalement" par M. Tremblay — certains ont même reçu des "lettres d'avocat" les menaçant de poursuite s'ils n'acquiesçaient pas les cotisations qu'ils s'étaient engagés à

verser à l'ancien syndicat de boutique.

Mais le préjugé disparaît peu à peu à mesure que le nouveau syndicat multiplie les preuves de sa bonne foi et de son sens démocratique.

Une fois qu'il aura complété ses cadres, le Syndicat des Employés de l'Alimentation de Montréal comptera parmi les plus importants de la CSN à la fois par le nombre de ses membres et la complexité de sa structure.

Aussi les organisateurs ont-ils mis sur pied un grand effort d'éducation de manière à préparer une centaine de membres à occuper des postes de responsabilités aux divers échelons, depuis le chef de magasins jusqu'au chef de zone.



M. Jean-Robert Ouellet

Nouvelle étape sur la voie des négociations

LES membres du Syndicat des Employés de l'Alimentation au Détail (CSN) viennent d'autoriser leur comité de négociations à entrer en relations avec toute association patronale dûment mandatée aux fins de conclure une entente sur les points suivants :

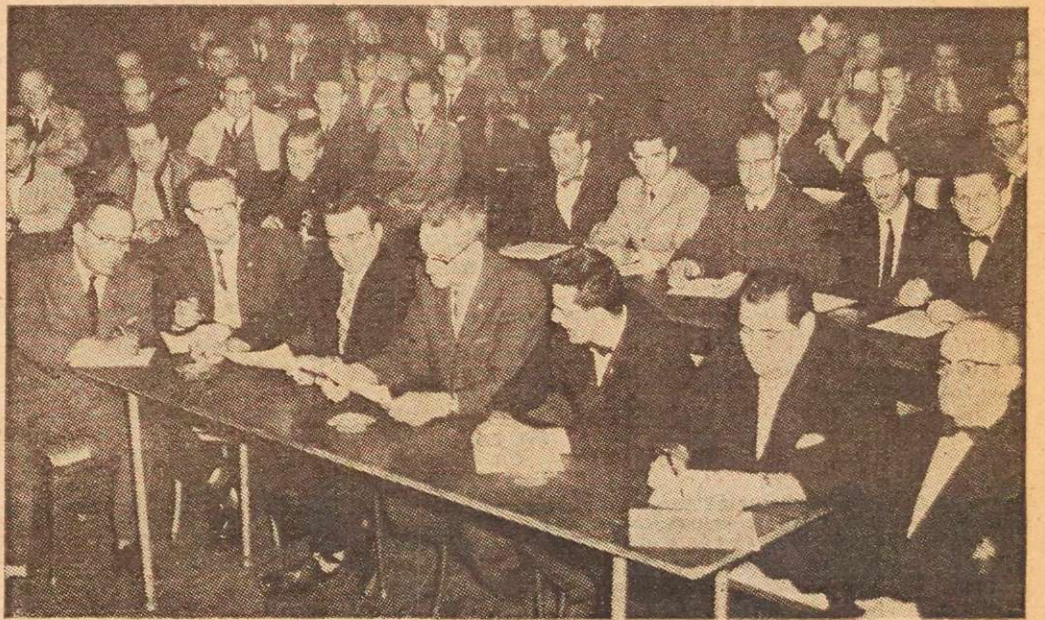
- reconnaissance du syndicat comme agent négociateur représentant le personnel des magasins dont la majorité a signé une carte d'adhésion;
- établissement d'une procédure de négociations dans le but d'en arriver à une convention collective;
- choix d'un arbitre pour décider en cas de litige entre les deux parties.

L'assemblée générale du syndicat, réunie en la salle de l'école Cherrier, à Montréal, a adopté une résolution en ce sens le 8 mai dernier.

Le syndicat a, de plus, autorisé son président et secrétaire à soumettre à la Commission des Relations Ouvrières une requête en reconnaissance syndicale aux fins de représenter tous les employés réguliers de 650 magasins.

Cette résolution permettra au syndicat d'assurer une plus grande protection aux employés qui ont donné leur adhésion au syndicat, mais dont l'employeur ne serait pas disposé à signer une convention collective de travail.

Ne manquez pas
Politique '63



Un groupe de responsables en réunion d'études. Au premier plan l'exécutif du Syndicat de l'Alimentation au Détail (CSN).

La réforme la plus urgente Congé tous les lundis!

LORSQU'UN conseiller technique accepte de représenter un syndicat au cours de négociations avec un groupe patronal, il doit être bien conscient que ce qui prime d'abord ce n'est pas sa petite idée personnelle mais bien les besoins et aspirations des travailleurs qui lui ont confié un mandat.

M. Jean-Robert Ouellet répondait ainsi à une question du représentant du "Travail" qui l'interrogeait sur les négociations actuellement en cours entre le Syndicat des Employés de l'Alimentation au Détail et l'Association des Détaillants en Alimentation (voir notre article plus haut).

"J'avais bien ma petite idée personnelle, comme tout monde, des demandes que pourraient formuler les employés des épicerie et boucheries, poursuit M. Ouellet qui a été désigné pour diriger les négociations actuelles, mais ce n'était pas suffisant lorsqu'il fallut parler au nom d'un groupe aussi nombreux et diversifié."

Voilà comment est né le projet d'une enquête faite directement auprès des principaux intéressés.

Le syndicat a donc fait parvenir un questionnaire à plus de 1,400 de ses membres. Dans les expériences de

ce genre, on s'estime habituellement très heureux de recevoir une moyenne de 8 ou 10% de réponses. Le syndicat en moins d'une semaine, en a reçu près de 500, soit plus du tiers. Ce qui est déjà un excellent indice du très haut intérêt que les employés du secteur prennent au présent effort de syndicalisation de leur groupe.

Après avoir compilé les réponses reçues, le syndicat a pu disposer d'un tableau assez éloquent des conditions de travail dans les épicerie et boucheries. Voici quelques grands traits de ce tableau :

— Ce qui frappe d'abord dans ce tableau, c'est le roulement rapide de la main-d'œuvre (turn-over) dans le secteur de l'alimentation. On peut se rendre compte de ce problème en comparant les réponses faites aux questions touchant l'EXPERIENCE d'une part et l'ANCIENNETÉ d'autre part. Cette situation s'expliquerait du fait que la façon pour un employé d'améliorer sa condition c'est d'accepter l'offre d'un autre employeur qui lui propose un meilleur salaire. Mais ce qui en vient entraîne l'inconvénient que l'employé, tout en gagnant de l'expérience, perd constamment son ancienneté.

— La moyenne des heures de travail demeure très éle-

vée dans les épicerie. Neuf employés sur dix travaillent 50 heures et plus par semaine; 25% travaillent 55 heures et plus; 10% travaillent 60 heures et plus. Si l'on considère le fait que les employés en alimentation sont souvent appelés à travailler en dehors des heures régulières (livraison, nettoyage...), on peut conclure facilement que leur condition établit un contraste éclatant avec la situation des travailleurs industriels et les cols blancs.

— Plus de la moitié des employés qui ont répondu au questionnaire n'avaient que quatre fêtes chômées et payées par année.

— La semaine de travail est encore de six jours pour 70% des employés. Seuls 18 sur 490 qui ont retourné le questionnaire profitent de la semaine de cinq jours.

Le questionnaire posait enfin une dernière question, à savoir : quelle est, d'après vous, l'amélioration la plus urgente à faire dans les conditions de travail des employés de l'alimentation ?

La réponse à cette question est venue presque unanime : 80% des répondants estiment que c'est l'établissement de la semaine de cinq jours (402 sur 490). De ce nombre, 251 favorisent le lundi comme jour de congé.

La bataille va-t-elle s'engager autour des pensions portatives ?

Trois travailleurs sur cinq ne profitent pas encore d'un plan de retraite adéquate. Un salarié sur deux se trouve dans cette situation. Il appartient au gouvernement provincial d'intervenir au plus tôt...

Si j'avais quelque talent pour le dessin, il me serait possible de résumer la pensée de la CSN sur la brûlante question des pensions portatives à l'aide d'un petit tableau dont voici les grands traits :

— A sa table de travail, M. John Robarts, premier ministre de l'Ontario, serait en train de mettre la dernière main au projet de pensions universelles et transférables que son gouvernement est sur le point d'adopter ;

— M. Lesage est entré sur la pointe des pieds dans le cabinet de son collègue ontarien et s'efforce de lire le texte du projet par-dessus l'épaule de M. Robarts ;

— mais un travailleur du Québec a suivi M. Lesage et lui signifie énergiquement : Non, non, pas ça pour nous !

Voilà donc les éléments d'un petit socio-drame qu'il nous faut commenter. L'adoption par l'Ontario d'un projet de loi visant à améliorer la situation qui prévaut actuellement dans le domaine des plans de retraites n'est plus qu'une question de temps.

Ce projet de loi tend à résoudre un problème de grande importance sociale. Mis à part le régime de pension de vieillesse qui assure à tous les citoyens de 70 ans et plus un minimum (vital ?) de \$65 par mois, notre système actuel ne comporte que les pensions dites "d'employeurs".

Or ces plans de pension présentent les plus graves lacunes. Un des plus grands reproches que l'on puisse faire au régime actuel des allocations de retraite des entreprises, c'est qu'il ne protège qu'une fraction des travailleurs. On estime ainsi que trois travailleurs sur cinq n'ont pas de retraite planifiée.

Au Québec les plans de pension offerts par l'employeur ne sont pas "mobiles". S'il change plusieurs fois d'emploi, un travailleur se retrouve devant l'une ou l'autre des situations suivantes : ou bien il n'a pu accumuler aucun fonds de pension à cause de la période d'attente, ou bien il a retiré ses contributions chaque fois qu'il changeait d'emploi, ou bien sa pension est

constituée de plusieurs petits fonds, et enfin, pour la plupart, ces employés ont perdu la contribution de leur employeur.

La solution ontarienne corrige une partie de ces inconvénients. Ce plan permettra à tous les employés qui travaillent dans une entreprise employant au moins quinze personnes de profiter d'un plan de retraite établi sur des bases minima. Ces plans deviendront reportables ou portatifs. Les fonds ainsi créés seront garantis par l'Etat.

Voilà autant d'avantages certains. Et il est dommage que le gouvernement ontarien se soit arrêté sur une aussi bonne voie.

Il arrive en effet que l'Ontario n'a trouvé rien de mieux à faire que de canaliser vers les institutions financières privées tous les argents que son projet aura obligatoirement prélevés sur la paie des travailleurs. Ceci nous apparaît comme une très lourde inconséquence.

Au congrès général du mois d'octobre dernier, les quelque 600 délégués des syndicats affiliés à la CSN ont adopté le rapport d'un comité d'étude qui s'oppose énergiquement à ce que la province de Québec suive sa voisine sur ce terrain et aille remettre à l'entreprise privée, comme sur un plateau d'argent, les centaines de millions qu'un plan de pension universelle et obligatoire irait puiser à même les revenus des salariés.

A problème communautaire, solution communautaire. Voilà la pensée du Congrès en adoptant une des principales conclusions de ce rapport sur les pensions portatives.

(On trouvera ci-contre une description plus détaillée du régime de retraite adopté par le Congrès de la CSN et prévoyant quatre niveaux distincts.)

La CSN propose que tous les argents perçus en vertu d'un plan de retraite universelle et obligatoire soient versés à une "caisse provinciale". Cette caisse serait administrée par une "société de la couronne", de même type que l'Hydro-Québec, dont le bureau de direction serait tripartite et comprendrait des représentants de l'Etat provincial, du patronat et des travailleurs syndiqués. Cette société verrait à la tenue des registres des contributions et au paiement des pensions. Elle verrait surtout à "placer" les sommes disponibles de telle façon qu'elles servent les fins du développement économique de la province.

Cette caisse pourrait en quelques années constituer un des plus beaux instruments de planification économique dont une collectivité puisse rêver.

Il serait dommage que les propres épargnes des travailleurs aillent servir des fins d'asservissement économique au lieu de favoriser la libération des classes laborieuses en servant les fins d'une planification économique visant d'abord au plein emploi de nos ressources matérielles et humaines.

Notre gouvernement du Québec serait tenté, paraît-il, de suivre les sentiers battus par son voisin. Il appartient aux travailleurs du Québec de faire connaître leur opposition énergique à un tel dessein.



La CSN propose

CHACQUE travailleur a droit de vivre convenablement, et cela tout au long de sa vie.

Il appartient à la collectivité de créer des conditions qui permettront à tous ses membres de vivre dignement même une fois qu'ils auront atteint l'âge de la retraite.

La famille ne peut plus suffire seule à assurer l'atteinte d'un tel objectif. L'Etat doit y mettre la main.

Les régimes d'allocations de retraite offerts par un certain nombre d'employeurs sont encore insuffisants, et d'ailleurs sont loin d'atteindre la totalité des salariés.

Que faut-il faire alors ? Un comité d'étude créé par le Congrès général de la CSN s'est penché sur ce problème. Voici le plan qu'il a suggéré :

Premier niveau :

Une plus grande souplesse du régime de pension de vieillesse fédéral

Toute personne âgée a droit au minimum vital. Ce minimum pourrait être atteint par le régime de pension de vieillesse à condition 1) qu'elle soit augmentée, 2) qu'elle soit sensible aux variations du coût de la vie et protégée contre l'inflation, 3) qu'elle soit versable dès 65 ans, âge normal de la retraite.

Second niveau :

Un fonds provincial de retraite relié aux gains

Il s'agirait d'un plan provincial protégeant tous les salariés dès l'âge de 25 ans. Tous les employeurs, même ceux qui n'emploient qu'une seule personne, contribueraient d'une somme égale à 5% du salaire versé à chaque employé. Tous les salariés verseraient 5% de leur salaire. Ces contributions seraient versées à une caisse provinciale, la part de l'employeur étant définitivement acquise par l'employé.

Troisième niveau :

Un supplément provincial visant à protéger la pension contre les variations du coût de la vie

Cet ajustement viserait à permettre à chaque dollar de conserver son pouvoir d'achat en dépit des fluctuations du coût de la vie et des variations de la valeur du dollar. Ce troisième niveau est absolument essentiel, étant donné que les contributions pourront s'étendre sur une quarantaine d'années. Le même ajustement sera nécessaire même durant la période au cours de laquelle le pensionné recevra ses mensualités.

Quatrième niveau :

Des suppléments facultatifs négociables avec les entreprises

Quelques syndicats pourront négocier certains suppléments auprès de quelques entreprises. Ces suppléments, souvent reliés au nombre d'années de service, constitueraient un quatrième niveau. Ou encore ce niveau proviendrait de suppléments versés à la caisse provinciale par les individus ou les entreprises.

La carte électorale

Tant au provincial qu'au fédéral, il existe des écarts intolérables qu'il faudra combler en dehors de toute considération mesquine par une plus juste redistribution des sièges

LES deux dernières élections, provinciale et fédérale, ont établi hors de tout doute les graves lacunes des cartes électorales actuellement en vigueur.

On peut s'étonner des retards que mettent nos gouvernants à remédier à cet état de choses qui prive trop de Canadiens du plein exercice de leur droit de vote.

Les inégalités que présentent nos cartes actuelles sont bien connues. Dans certains cas un seul vote enregistré dans un petit comté rural peut balayer dix-huit votes dans un comté urbain. Comment parler alors de représentation équitable ?

Il est facile de se rendre compte qu'un nouveau découpage s'impose de toute urgence.

A l'échelle provinciale

La sous-représentation des comtés urbains par rapport aux comtés ruraux est particulière dans la province de Québec.

Voici à cet égard un petit tableau qui ne manque pas d'éloquence :

Comtés	Electeurs
Huntingdon	7,543
Iberville	8,823
Bagot	10,586
Bourget	101,353
Jacques-Cartier	124,991
Laval	134,872

Nous prenons évidemment des cas extrêmes, mais il ne faudrait pas croire que de telles inégalités, soient l'exception ni qu'elles n'exercent aucune influence sur la représentation proportionnelle globale à l'échelle de toute la province.

Qu'il suffise de mentionner que la population métropolitaine de Montréal qui représente environ 38% de l'ensemble des électeurs du Québec ne peut élire que 16% des députés.

De telles inégalités n'étonnent plus lorsqu'on sait que la carte électorale de la province de Québec n'a pas été remaniée depuis 1863, à l'époque du Bas-Canada !

Dans un rapport déposé à la Législature, à la fin de janvier 1962, un comité d'experts, présidé par M. Fernand Grenier, géographe, proposait tout un plan de redistribution électorale visant à l'établissement d'une plus grande égalité de représentation au sein de l'Assemblée législative.

Le comité Grenier suggérait notamment de porter à 100 (au lieu de 95) le nombre total des

sièges, de faire disparaître onze comtés ruraux et d'ajouter 16 circonscriptions urbaines dont 14 dans la région de Montréal métropolitain.

Ce rapport qui s'intitulait "Etude préliminaire à la révision de la carte électorale de la province de Québec", n'était pas sans admettre qu'une égalité absolue n'était ni possible ni même toujours souhaitable. Il se contentait de proposer que les écarts, qui sont actuellement de l'ordre de 75% (sans tenir compte des cas extrêmes que nous avons soulignés) devraient être de 25 ou 30% tout au plus.

Si l'on suivait à la lettre les recommandations du Comité, notre province serait divisée en 100 circonscriptions électorales comprenant en moyenne 52,000 électeurs. L'écart de tolérance de 25% permettrait des variations de 65,000 à 39,000 d'un comté à un autre.

Un tel écart permet donc une grande souplesse dans l'application des normes proposées. Il importe en effet de tenir compte des réalités économiques et administratives lorsque l'on procède à une telle redistribution.

Le gouvernement rencontrera certes de puissantes résistances dans cette réforme pourtant essentielle. Cette résistance pour venir des comtés ruraux qui se croient lésés dans ce qu'ils appellent leurs droits, alors qu'ils ont profité jusqu'ici de privilèges devenus intolérables pour le reste de la province.



Seule une opinion publique vigilante pourra tenir en échec un petit groupe de politiciens qui n'hésiteraient pas à saboter cette délicate opération de chirurgie électorale par des appels démagogiques à un esprit de clocher qui n'a plus sa place dans l'étude d'une question de cette envergure.

A l'échelle fédérale

La carte électorale qui présède à l'élection du gouvernement canadien présente aussi certaines lacunes qu'il importe de corriger. Là encore on retrouve la même sous-représentation des comtés urbains par rapport aux comtés ruraux.

Les inégalités qu'on y relève sont moins flagrantes puisqu'il existe à Ottawa une procédure de révision périodique de la carte électorale de manière à suivre l'évolution de la population. Depuis 1946 en effet on a abandonné la base de répartition établie en 1867. Il avait été convenu que dorénavant chaque province devrait obtenir un nombre de sièges proportionnel à sa population. Mais à Ottawa aussi bien qu'à Québec, les populations urbaines demeurent sous-représentées.

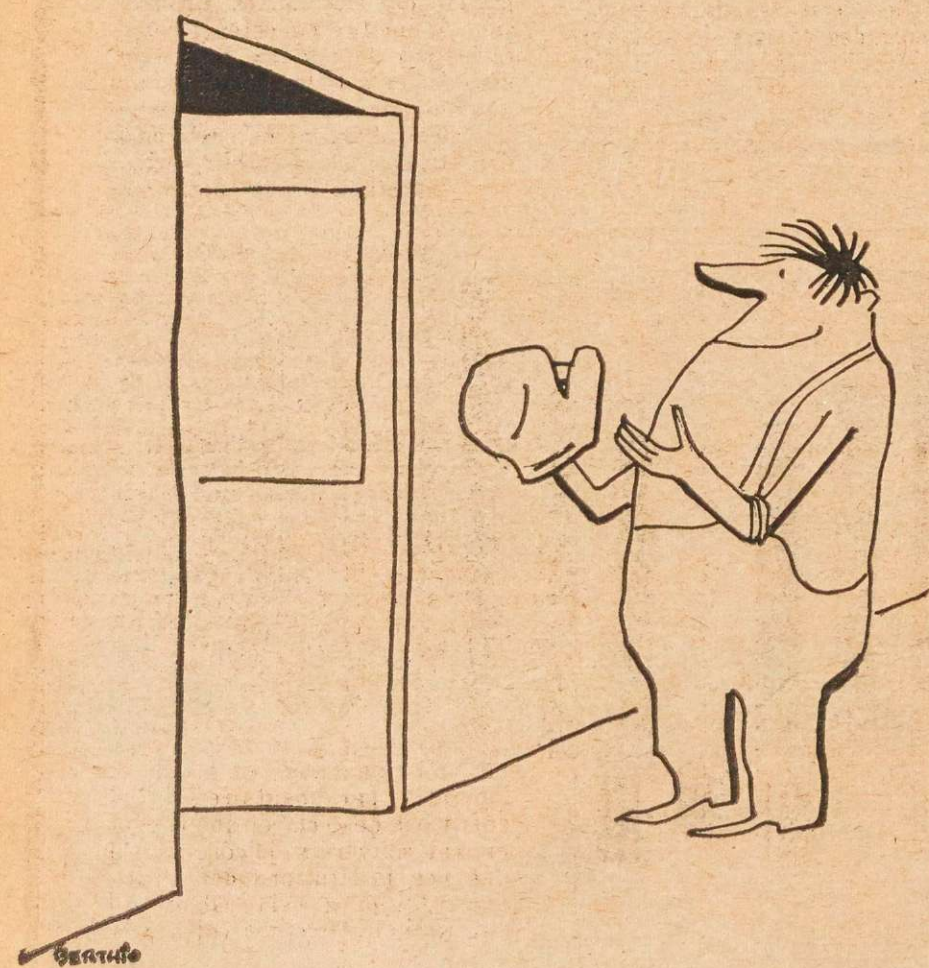
Voici quelques chiffres qui parlent par eux-mêmes. En divisant le nombre d'électeurs canadiens par le nombre de sièges disponibles à Ottawa, on obtient une moyenne de 37,000 électeurs par siège. Partant de cette base il a été possible d'établir certaines inégalités (voir notre tableau).

La dernière révision de la carte électorale à Ottawa remonte à 1952. La distribution actuelle des sièges ne tient donc pas compte des dernières données statistiques disponibles.

Une révision périodique

Au fédéral aussi bien qu'au provincial s'impose donc une révision périodique de la carte électorale. Ce travail, extrêmement délicat, devrait être confié à un organisme composé d'experts qui pourraient procéder à ce travail en dehors de toute considération partisane.

L'opération est essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie parlementaire. Il ne suffit pas de déclarer que le peuple est souverain, encore faut-il que nos institutions démocratiques, toujours perfectibles, lui permettent d'exercer cette souveraineté.



Pourriez-vous me lancer une pension portative ?

La CSN désigne

Quatre directeurs régionaux

À L'ISSUE d'une dernière réunion du Bureau confédéral de la CSN, le secrétaire général de cette centrale syndicale, M. Marcel Pepin, a fait part de plusieurs décisions importantes prises par les quelque 75 membres du Bureau.

Tout d'abord, la CSN aura désormais des directeurs régionaux

dans six régions de la province. Cette décision, ayant pour but une meilleure organisation des services à l'intention des syndicats affiliés, était à l'étude depuis un certain temps.

Au cours de la fin de semaine, le Bureau confédéral a choisi quatre des syndicalistes qui seront appelés à occuper le poste de directeur régional.

Il s'agit, pour la région métropolitaine de Montréal, de **M. Jean-Paul Geoffroy**, avocat. **M. Geoffroy** est au service de la CSN depuis un bon nombre d'années. Il occupait jusqu'à récemment le poste de directeur du service technique. Il est, en outre, membre du Conseil supérieur du Travail de la province de Québec.

La région des Cantons de l'Est sera dirigée par **M. Robert Sauvée**, jusqu'ici conseiller technique à la CSN et particulièrement chargé de la négociation collective des contrats de travail pour les syndicats de la fonction publique.

Dans la Mauricie, c'est **M. Roland Martel** qui aura pour tâche de coordonner toutes les activi-

tés des syndicats affiliés à la CSN. **M. Martel** occupait jusqu'ici le poste de directeur adjoint au service d'éducation.

Pour la région Saguenay-Lac-St-Jean, le directeur régional de la CSN sera **M. Jean-Paul Lalancette**. **M. Lalancette** a occupé diverses fonctions dans le mouvement, particulièrement à l'intérieur de la Fédération de la Pulpe et du Papier ainsi que de la Fédération de la Métallurgie.

Le poste de directeur de la région de Québec n'a pas été attribué pour l'instant. **M. Amédée Daigle**, directeur du service d'organisation de la CSN, agira comme directeur intérimaire.



M. Jean-Paul Auger, président de la FCESP, souhaite la bienvenue aux participants de "L'Atelier de la fonction publique". A sa droite, M. Jean-Robert Gauthier et Mlle Gabrielle Hotte. Photo du centre : les membres



du comité d'organisation : Mlle Hotte, MM. Auger, Pierre Durand. Photo de droite : MM. Jean-Louis Houle et Gérard Picard causent avec le "greffier" du parlement-école (à gauche).



À l'Atelier de la Fonction publique

L'arbitrage, une formule désuète?

VILLE D'ESTEREL — La question a été franchement posée devant les quelque 115 travailleurs syndiqués qui participaient au cours de la fin de semaine du 11 et 12 mai à "L'atelier de la fonction publique" organisé par la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics.

Que valent les tribunaux d'arbitrage qui président actuellement à l'établissement des conditions de travail des employés de ce secteur, notamment ceux des municipalités et commissions scolaires?

Quels sont les avantages d'une telle formule? quels en sont les inconvénients? Les premiers l'emportent-ils sur les seconds?

Le débat qui a occupé toute la journée du samedi s'est déroulé selon les règles d'une mise en scène extrêmement originale. Les organisateurs de cette session ont en effet eu l'heureuse idée de reconstituer avec beaucoup de réalisme un véritable tribunal appelé à juger une cause authentique empruntée au

passé récent d'une petite municipalité de la région de Hull.

Un tribunal avait donc été reconstitué selon toutes les règles de l'art: président (Léo Roback), arbitre patronal (Jean-Robert Ouellet), arbitre syndical (Georges-Etienne Hébert), procureur du syndicat (Jean-Robert Gauthier), procureur de la municipalité (M. Marc Lapointe), et même des témoins qui en l'occurrence étaient ceux-là mêmes qui avaient représenté les employés dans la cause précitée.

Pour ajouter au réalisme, et à la valeur pédagogique d'une telle démonstration, on remettait aux participants toutes les pièces du dossier de l'affaire en cours à mesure que les deux procureurs les produisaient devant le tribunal.

C'est ainsi que les deux procureurs ont présenté successivement leur preuve, procédé à l'audition des témoins et fait valoir leur argumentation en faveur de leur client respectif.

Les trois arbitres délibérèrent ensuite devant toute la salle pour

en arriver à un compromis entre les demandes syndicales et les offres patronales: le jugement du tribunal coïncidant parfaitement avec la sentence émise après l'audition de la cause qui avait servi de base à cette reconstitution et dont copie fut remise aux participants de l'atelier.

À la suite de cette brillante démonstration, légèrement poussée vers la caricature, une discussion générale permit de dégager les inconvénients actuels du système d'arbitrage pour les employés de la fonction publique.

Voici les principaux reproches que l'on a pu faire à ces tribunaux qui constituent dans le cadre de la législation actuelle le dernier recours des travailleurs de la fonction publique:

—difficulté de trouver des juges dont le passé soit véritablement le garant d'une totale impartialité dans les causes qui leur sont soumises (dans le cas présent, le président du tribunal d'arbitrage était l'ancien

procureur d'une municipalité voisine);

—recours trop fréquents du procureur patronal à des arguments legalistes, appuyés sur les insuffisances, les confusions et même les contradictions de la législation du travail au Québec. Beaucoup d'interventions du procureur patronal sont de simples mesures dilatoires tendant à retarder, parfois durant des mois, l'audition des causes soumises au tribunal;

—au cours du délibéré, il est rare que le tribunal, malgré les efforts de l'arbitre syndical, s'astreigne à un examen sérieux de la preuve qui a été faite devant lui au cours de l'audition de la cause. On s'applique plutôt à trouver un compromis acceptable par le patron;

—les nombreuses séances de délibéré (il en faut parfois plus d'une vingtaine avant l'arrêt d'une sentence) au lieu de juger de la cause au mérite de la preuve qui vient d'être faite, tendent à se transformer en séances de négociations. Il arrive même

parfois très souvent que les négociations ne débütent vraiment qu'à ce stade.

En conclusion il semble bien qu'une révision complète du système d'arbitrage s'impose absolument si l'on veut que les employés de la fonction publique redonnent leur confiance à cette institution qui régit actuellement leurs conditions de travail et constitue présentement leur dernier recours pour obtenir gain de cause dans leurs revendications.

"L'atelier de la fonction publique", une initiative de la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics, avait été confié à un comité d'organisation composé comme suit: MM. Jean-Paul Auger, et Pierre Durand, respectivement président de cette fédération et président du comité de la FCESP et président du comité d'éducation de cette fédération, et Mlle Gabrielle Hotte, du syndicat du personnel administratif de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

La sécurité syndicale est essentielle aux travailleurs

À l'occasion d'une réunion du Bureau confédéral de la Confédération des syndicats nationaux, M. Jean Marchand, le président général de cette centrale syndicale, a déclaré que le mouvement ouvrier dans son ensemble se devait d'appuyer les grévistes de la Solbec aussi bien que les mineurs d'Abitibi car "les deux groupes, dit-il, sont actuellement la cible, non seulement des employeurs propriétaires des mines, mais aussi, de certains politiciens qui ne seraient satisfaits que s'ils réussissaient à détruire le mouvement ouvrier".

"La campagne entreprise par le chef-adjoint du Crédit social contre le Syndicat des mineurs de la région d'Abitibi, de poursuivre M. Marchand, reprend

tous les arguments des ennemis jurés du syndicalisme. Ainsi donc, la sécurité syndicale serait contraire à la liberté et aux droits des travailleurs. Mais de quelle liberté, de quels droits veut-on parler? N'est-il pas évident pour quiconque est de bonne foi que le travailleur isolé à l'emploi d'une entreprise où il n'existe pas de syndicat, n'a absolument aucun droit à l'intérieur de cette entreprise, si ce n'est de recevoir la pitance que lui assure la loi du salaire minimum.

Aux membres du Bureau confédéral de la CSN, le président de la centrale syndicale a donné l'assurance que la direction du mouvement suivrait avec beaucoup d'attention les

événements prévus pour bientôt dans la vieille capitale en ce qui concerne un amendement de la législation ouvrière qui rend obligatoire la retenue syndicale à la source de la cotisation syndicale dans les entreprises où le syndicat majoritaire a été certifié. "Ce serait déjà un progrès, de conclure M. Marchand, si le gouvernement de la province amendait la loi des mines afin de protéger les droits syndicaux des mineurs de la Solbec et de tous les autres mineurs du Québec, mais il serait évidemment bien plus normal que la retenue syndicale soit rendue obligatoire pour tous les employeurs, par le truchement d'un amendement à la Loi des Relations ouvrières".



Jour par jour...

De génération en génération, les Canadiens ont fait confiance à la Banque de Montréal. Aujourd'hui, plus de trois millions de personnes, d'un océan à l'autre, appellent la B de M "MA BANQUE".

BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada

Il y a 171 SUCCURSALES de la B de M dans la PROVINCE de QUÉBEC pour vous servir.

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE DÉPUI 1817

AD-173F

MONTREAL . . .

— Suite de la page 2

lateur de la vie économique de tout le pays. Les déficits ou surplus apparaissant au budget national n'ont pas du tout la même signification que dans les bilans de l'entreprise privée. Ces chiffres expriment avant tout le résultat d'une politique visant à une régularisation du cycle économique."

M. Picard traitait alors du chômage qui demeure selon lui le plus grave problème à résoudre au Canada. Il a rappelé qu'à Montréal seulement, plus de 70,000 travailleurs cherchaient un emploi en mars dernier.

Le président du Conseil central de Montréal avait consacré la plus grande partie de son rapport à la publication récente de l'encyclique "Pacem in terris". Selon M. Picard il est important de lire et méditer ce nouveau texte "qui vient d'être mis en orbite autour de notre planète". "Tous les hommes de bonne volonté, a-t-il ajouté, quelles que soient leur religion ou leur nationalité, voudront s'en faire un livre de chevet pour apprendre à vivre en paix avec les êtres humains de la communauté mondiale à notre époque".

Ce même congrès a été aussi saisi d'un important rapport sur l'activité du comité d'éducation du Conseil central. Ce comité a déployé au cours des douze derniers mois une très grande activité et multiplié les initiatives éducatives au bénéfice des membres des syndicats affiliés.

On a déploré cependant un manque de participation de la part des membres, notamment dans la section des "sciences économiques". Les délégués se sont appliqués à l'étude des causes de cette désaffection.

Le petit nombre des présences et le manque d'assiduité s'expliqueraient principalement, semble-t-il, par le manque de contact entre le comité d'éducation et les dirigeants des syndicats affiliés. D'autres raisons furent aussi apportées: telles que le choix des journées de la semaine où ces cours étaient donnés, de même que le local qui avait été retenu.

Il a été suggéré que chaque syndicat forme son propre comité d'éducation et en délègue le responsable au comité du Conseil central. Il serait important que ce soit toujours le même afin qu'il puisse suivre de plus près les activités du comité et en faire bénéficier son propre syndicat.

Au chapitre de l'orientation politique, le dernier congrès n'a apporté aucun changement aux positions déjà prises par le Conseil central. Cet organisme continuera de prendre les positions que ses membres jugeront utiles en matière de politique municipale, provinciale et fédérale. On songe de plus à élargir les cadres du comité d'orientation politique qui adopterait une structure analogue à celle du comité d'éducation. Cet élargissement permettrait, au sein de ce comité, une représentation de tous les secteurs de l'activité économique où s'exerce l'action des syndicats de Montréal.

ELECTIONS : Président, Gérard Picard; vice-présidents, Paul Grenier, Raymonde Couillard, Gaston Caron; secrétaire-correspondante, Gabrielle Hotte; secrétaire-archiviste, Philias Perron; secrétaire-trésorière, Madeleine Brosseau; statisticienne, Denise Provençale.

JOLIETTE . . .

— Suite de la page 3

agent négociateur. Cette grève a été l'occasion de plusieurs manifestations de solidarité de la part des travailleurs syndiqués de la région.

"L'année 1963 sera l'année de la réforme", a ajouté M. Lacas, en annonçant la tenue d'une assemblée spéciale qui étudiera en profondeur tout un projet d'action aux différents échelons.

Au cours de ce même congrès, les délégués purent dis-

cuter un projet de local pour le Conseil central. D'ici la fin de 1963, le Conseil devra se loger dans un nouveau local groupant quelques bureaux ainsi que trois salles d'assemblées. Le "comité du local" est autorisé à poursuivre son étude d'un projet prévoyant la construction d'un édifice d'une valeur de \$25,000.

Il fut aussi convenu d'étendre à la région de Joliette la campagne d'assainissement des finances, lancée depuis quelques mois par la CSN aux quatre coins de la province. M. André Laurin, directeur du service de crédit à la consommation, fut invité à rencontrer les congressistes pour discuter du programme de cette campagne.

ELECTIONS — Président: Charles Henri; vice-présidents: Roger Chaput, Fernand Perreault, Edgar Simard et Jean-Paul Bourgeois; secrétaire-archiviste: Marguerite Jetté; secrétaire-trésorier: Claude Ricard.

SHAWINIGAN . . .

— Suite de la page 3

dent du Conseil, s'était porté candidat NPD au cours de cette élection.

M. Laforest a voulu montrer qu'une telle prise de position du Conseil central n'allait pas à l'encontre de la constitution qui la régit.

Il a rappelé l'article 88 de cette constitution "qui reconnaît à chacun de ses membres la plénitude de ses droits de citoyens" et "laisse aux syndicats affiliés toute liberté d'agissement en matière politique". Le même article cependant comporte la clause suivante "qui accepte que les officiers, les délégués du Conseil central, ainsi que les permanents à son service s'occupent de politique active s'ils désirent le faire, mais ils devront en toutes circonstances indiquer que leur attitude est personnelle, sauf si le

Conseil central a pris position dans le même sens."

Pour le président du Conseil central, il ne fait aucun doute que cet organisme avait le droit de prendre position. "C'est non seulement un droit mais aussi un devoir. Devoir qui découle des buts du Conseil central: la promotion et la sauvegarde des intérêts sociaux, économiques et moraux des travailleurs, avec évidemment les moyens dont nous disposons au fur et à mesure que les occasions se présentent."

Les syndicats gardent leur entière liberté d'action dans le domaine politique, a fait remarquer le président en présentant son rapport. Il serait souhaitable cependant que la discussion de l'appui à un parti politique soit confiée à l'assemblée générale du Conseil central afin d'assurer la plus grande efficacité réelle des prises de position à venir.

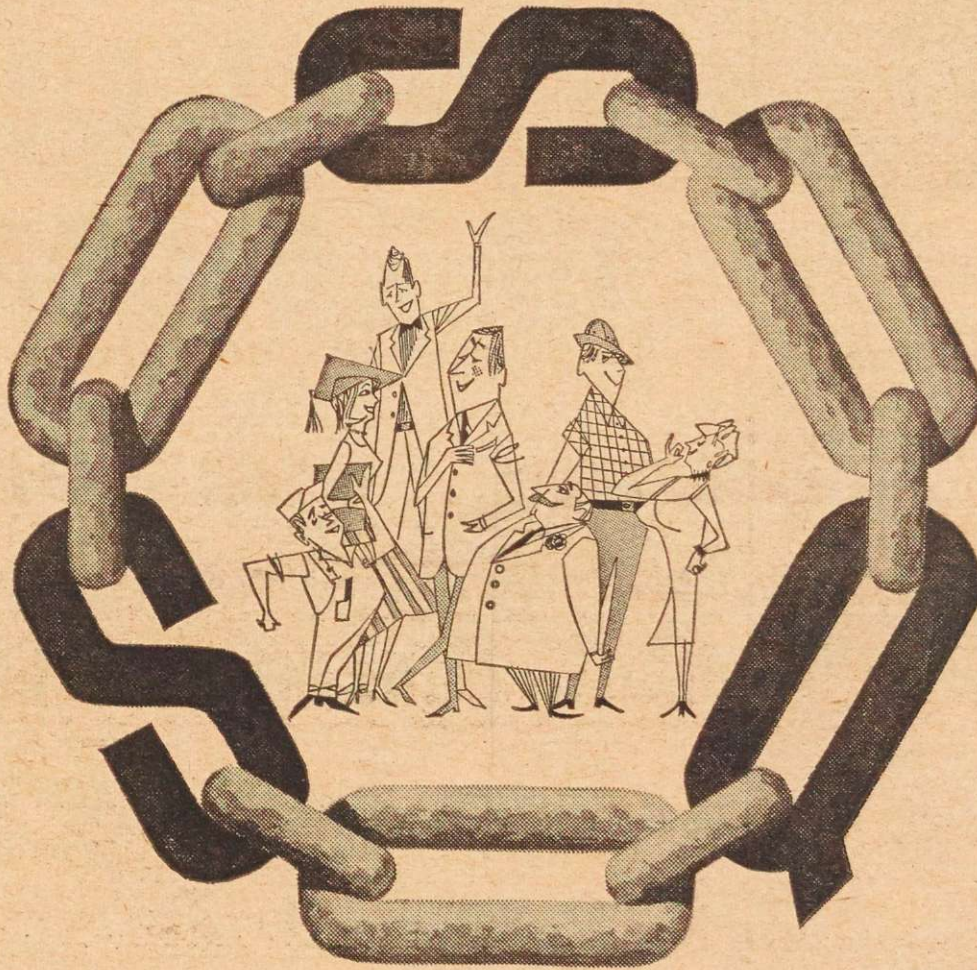
A la suite de la discussion très franche qui a suivi la présentation de ce rapport, les délégués présents ont adopté une résolu-

tion invitant tous les syndicats affiliés et leurs officiers à considérer l'assemblée plénière du Conseil central comme apte à prendre position.

Les effectifs des syndicats de la région sont demeurés stationnaires durant les derniers douze mois, mais quelques projets d'expansion semblent en très bonne voie.

Le Conseil a enfin étudié un projet visant à étendre à tous les syndicats de la région le "service du budget familial" mis sur pied par un groupe de grévistes de la Shawinigan Chemicals avec la coopération de M. André Laurin.

Elections : Président: Martial Laforest; vice-présidents: René Toupin (éducation), Noël Lemire (orientation politique), Jean Maillette (organisation), Yvon Martin (manifestations publiques), Gérard Auger (comité spéciaux et service du budget familial); secrétaire: Pauline Millette; secrétaire-adjointe: Madeleine Flageole; trésorier: Jean-R. Bourassa.



La chaîne qui vous protège...

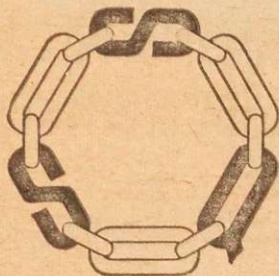
des soucis financiers résultant de la maladie

LA MUTUELLE SSQ est la plus ancienne et la plus importante entreprise spécialisée en assurance-maladie née au Québec. Les assurés sont les seuls propriétaires des SSQ et tout excédent des revenus sur les dépenses leur revient, soit en diminution de prime, soit en augmentation de bénéfices. Depuis bien des années, LA MUTUELLE SSQ fournit ainsi des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec. Si vous avez des problèmes d'assurance-groupe, les spécialistes des SSQ se feront un plaisir de vous aider à les analyser et à les résoudre. Pensez-y bien: la MUTUELLE SSQ, c'est la chaîne qui vous protège.

LA MUTUELLE SSQ ASSURANCE-GROUPE

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: Québec, C.P. 3339 — Succursales: Montréal, Sorel, Jonquière



Fonctionnaires . . .

— Suite de la page 6

Un tel aménagement implique "l'énoncé des attributions que comporte un type donné d'occupation, l'évaluation de ces attributions en termes de qualités requises pour remplir l'occupation, l'établissement de la formation de base préalable à l'admission, etc."

Notre province accuse un certain retard en ce domaine. M. Bolduc souligne ainsi que "depuis 1945, par exemple, l'Angleterre, la France, les États-Unis, le Canada ont conduit des enquêtes d'envergure sur le problème."

Il est urgent de prendre conscience "de la priorité d'une saine politique d'administration du personnel" dans la fonction publique. "Au moment où nous sommes à passer de l'État-service à l'État-levier, conclut le conférencier, une vérification s'impose du point d'appui, si l'on veut s'assurer qu'il supportera la charge."

Tout cela ne peut se faire sans les fonctionnaires eux-mêmes

L'exposé de M. Jean Marchand, avons-nous dit, s'enchaînait très bien avec les propos tenus la veille par M. Roch Bolduc.

Selon le président de la CSN, "il n'y a aucun doute que la revalorisation de la fonction publique exige la présence d'un syndicalisme militant et efficace."

"L'insécurité, les bas salaires, l'arbitraire des décisions, créent un climat incompatible au développement d'un fonctionnarisme compétent et dévoué au bien commun."

L'État ne pourra remplir convenablement son rôle que s'il est secondé dans ses efforts par des collaborateurs conscients de leur devoir, mais aussi assurés du respect de leur droit. A ce propos, M. Marchand estime que "la convention collective est un instrument de première valeur dans l'élimination du patronage" et que les règles générales bien définies dans les textes de ces conventions constituent la meilleure protection contre l'influence indue et le règne des "petits amis".

Mais tout cela ne rimera à rien si les employés eux-mêmes ne sont pas décidés à se servir du syndicalisme et ne se mettent pas à l'ouvrage au plus vite.

Il appartient, certes, au gouvernement de faire sa part en levant quelques obstacles qui s'opposent encore à la syndicalisation des fonctionnaires, notamment par la reconnaissance de leur plein droit au syndicalisme : droit d'association, droit de négociation collective et, même, droit d'affiliation à une centrale syndicale.

Au sujet du droit d'affiliation, M. Marchand n'y voit aucun empêchement "de principe" puisque le fonctionnaire possède la plénitude des droits du citoyen. Il cite, ici, le cas de la France, de l'Angleterre et de la Suède où une telle affiliation existe. Il reconnaît, cependant, que "l'affiliation d'un syndicat de fonctionnaires à une centrale syndicale elle-même affiliée à un parti politique ou appuyant officiellement un parti politique" soit une source de difficultés considérables qui expliquent les désolidarisations politiques spectaculaires dont on a pu être témoin dans le passé.

Le président de la CSN terminait son exposé en souhaitant que nos gouvernants n'aient pas peur d'affronter ce nouveau problème de la syndicalisation des fonctionnaires sous prétexte que cela vient "embrouiller ou compliquer les solutions qui sont déjà trouvées."

Marchand estime que "ce n'est pas toujours la mauvaise volonté qui empêche nos gouvernants actuels d'agir en ce domaine, mais la peur que la discussion franche ne vienne leur apporter un surcroît de travail, remettant en question des idées si bien agencées par eux."

avis aux employés

CONCERNANT LES CONGÉS PAYÉS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

*dans la région de Montréal
assujettis au Décret 613*

CONCERNANT LES CONGÉS PAYÉS

*Vous devrez recevoir un chèque en juin 1963,
si*

vous avez exécuté du travail assujetti au décret 613 entre le 1er mai 1962 et le 30 avril 1963, et/ou si votre employeur nous a remis des crédits de congés payés correctement identifiés pour vous,

pourvu

que le Comité ait reçu de votre part une carte d'identification dûment complétée et signée indiquant votre adresse au mois de juin.

si vous n'êtes pas certain

de nous avoir envoyé une carte d'identification correctement signée indiquant votre adresse en juin 1963 — VEUILLEZ EN COMPLÉTER UNE ET NOUS LA FAIRE PARVENIR AUJOURD'HUI!

*Des cartes d'identification peuvent être obtenues de votre Union,
de votre employeur ou du*

COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

(auparavant Le Comité Conjoint des Métiers de la Construction)

3530 ouest, rue Jean-Talon, Montréal 16, Qué.

Voulez-vous travailler en France?

Sans gagner le gros lot, un voyage à peu de frais

Notre correspondant à Paris, Jean Champagne, expose ici pour le bénéfice des lecteurs du "Travail" le programme des échanges internationaux de travailleurs. Nos lecteurs qui ont le pied marin et l'esprit d'aventure liront avec un intérêt particulier le billet que voici.

ON a dit de tout temps que les voyages formaient la jeunesse. Ceci est incomplet, car il faudrait dire qu'ils forment à tout âge à condition de savoir garder un esprit ouvert. De plus, les voyages sont maintenant à la portée des travailleurs sous forme de séjours à l'étranger dans le cadre d'échanges internationaux. Je vous fais

grâce de tous les détails des accords pour donner l'essentiel à ceux qui seraient intéressés.

L'UNESCO et le Bureau international du Travail ont mis sur pied un système d'échanges de travailleurs par lequel, par exemple, des travailleurs canadiens peuvent aller travailler dans un pays étranger pour, au besoin, y apprendre une nouvelle technique, ou tout simplement pour y mieux connaître ce pays et fraterniser avec des syndicalistes des autres pays. A l'heure actuelle, un travailleur canadien peut donc obtenir une bourse pour

Où: la France;

Combien de temps: 12-18 mois;

Comment: s'adresser au Service national de Placement de la Commission d'Assurance-Chômage (secteur des échanges de travailleurs).

Par JEAN CHAMPAGNE

Cependant, avant d'adresser une demande officielle, il est indispensable de s'assurer d'une très bonne connaissance des conditions de vie et de travail en France par exemple. 1) Quelles sont les industries intéressantes où faire le stage? 2) Quels sont les salaires payés? 3) Les bénéfices sociaux? 4) Les heures de travail? 5) Les conditions de logement?

Voici rapidement des réponses à ces questions en ce qui concerne la France.

1) Dans la perspective de la collaboration française à l'installation d'une aciérie dans le Québec, il serait, certes, intéressant et rentable de travailler dans une aciérie française. Les

industries de mécanique offrent aussi des possibilités.

2) Pour un contremaître, on peut payer jusqu'à 1,000F (1 franc = \$0.22) et pour un ouvrier qualifié jusqu'à 800 ou 900F par mois.

3) Les allocations familiales représentent environ 70F par enfant par mois. Dans le cas d'un travailleur qui demeure dans un logement convenable, on lui alloue un certain montant pour son loyer et on donne un salaire à sa femme si elle ne travaille pas. Frais médicaux, d'hospitalisation, pharmaceutiques, etc., sont passablement bien couverts.

4) Généralement, on travaille 5 jours de 9 heures ou 9½ heures.

5) Les conditions de logement sont mauvaises, et il est conseillé au travailleur désirant venir en France d'y arriver seul

afin d'être plus à l'aise pour se trouver un logement.

Toutefois, si certains étaient intéressés, je me ferais un plaisir de leur donner des renseignements complémentaires.

Que peut-on retirer d'un tel séjour? Une chance unique de visiter l'Europe à bon compte pendant les loisirs, aussi la possibilité de piger sur place des techniques françaises et européennes. Mais la grande valeur d'un tel voyage réside dans l'enrichissement personnel qu'on en retire sur le plan humain. Ce contact avec des peuples aux coutumes, au passé, au comportement complètement différents des nôtres ouvre des horizons nouveaux. Il aide à mieux comprendre les hommes en général, à se rendre compte de ce qui les différencie, mais aussi de ce qui les rapproche. On se rend compte aussi rapidement que les coutumes, par lesquelles on juge les gens, sont très relatives. On constate par exemple que tenir le couteau, à table, de la main gauche ou de la main droite, n'est qu'affaire de conventions et ne repose sur rien de fondamental.

Ainsi, en comprenant mieux les autres peuples, on apprend à mieux comprendre, à l'intérieur d'un même pays, les gens de deux régions, voire de deux villes distinctes.

Malgré les quelques sacrifices imposés par un tel stage, on ne peut qu'en sortir gagnant.

La CISC s'interroge

REPRESENTANT permanent de la CSN au conseil de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, le président général Jean Marchand a pris part en janvier dernier à une importante réunion tenue à Berlin-Ouest.

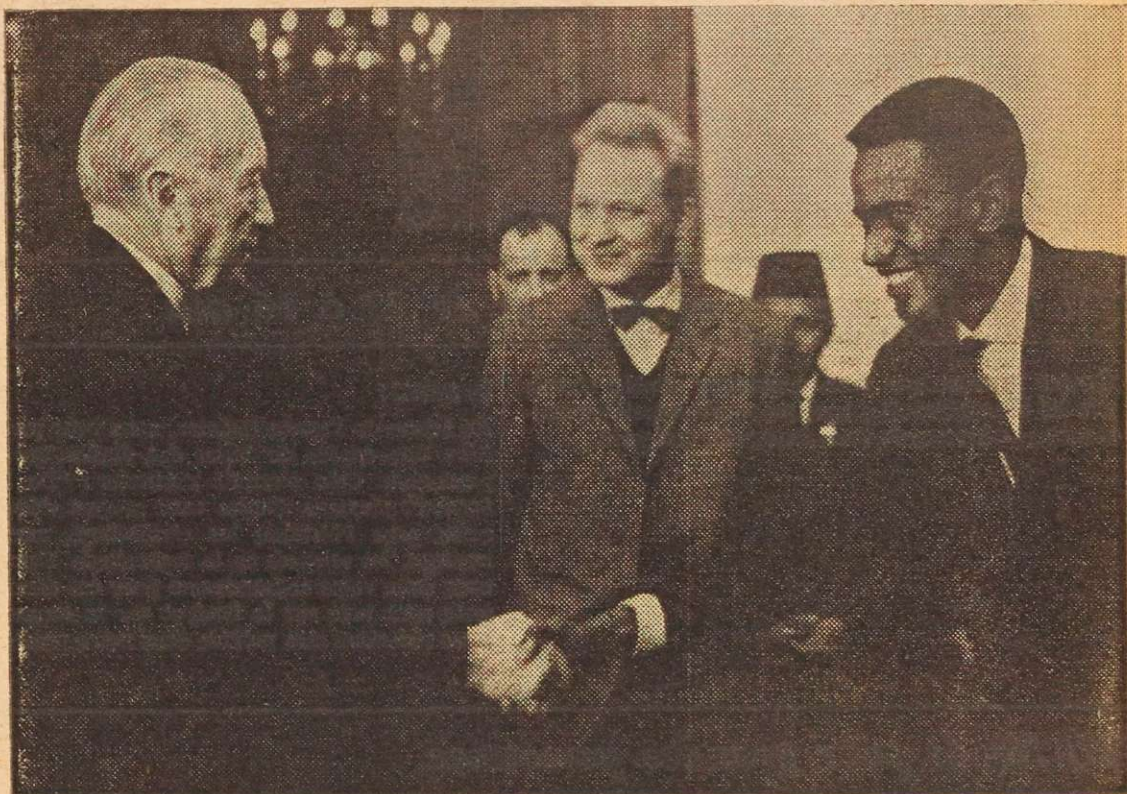
La semaine dernière, M. Marchand a dû se rendre à Paris pour participer aux travaux d'un sous-comité qui, à la suite des décisions prises par le conseil de janvier, a reçu pour mission de préparer une révision de la déclaration de principe de la centrale syndicale internationale.

A ce propos, M. Marchand a déclaré à notre reporter: "La CISC est devenue une organisation mondiale, elle compte maintenant des membres, non seulement en Europe et en Amérique, mais aussi en Asie et en Afrique. En fait, la CISC a des racines dans plus de 50 pays du monde. Elle doit donc s'adapter à ses nouvelles dimensions. Il faut en particulier que sa déclaration de principe soit désormais assez souple pour permettre

l'adhésion des non-chrétiens. Quant au programme d'action de la centrale internationale, il a été convenu qu'il serait laissé principalement à l'initiative des conférences régionales établies sur la base de chacun des continents".

A l'occasion de la réunion du Conseil de la CISC à Berlin, du 16 au 18 janvier 1963, un groupe de délégués des organisations syndicales chrétiennes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine a fait, à l'invitation de nos camarades allemands, un court séjour en Allemagne, comportant la visite d'un certain nombre d'installations industrielles, de secrétariats syndicaux, des villes les plus importantes, des organisations d'utilité publique, etc.

Ces contacts ont été fort appréciés de part et d'autre et intéressants pour tous les délégués. A l'issue de ce séjour, le groupe de délégués conduit par M. A. Vanistendael, secrétaire général de la C.I.S.C., a été reçu en audience par le Chancelier de la République fédérale allemande, M. Conrad Adenauer.



M. Adenauer congratule M. Gilbert Pongault, secrétaire général de l'Union panafricaine et malgache des travailleurs croyants, après que celui-ci eût présenté au nom du groupe ses remerciements et ses vœux au Chancelier de la République fédérale. Au centre, M. Auguste Vanistendael.

Des travailleurs canadiens iront en Suède pour un séjour d'études

UNE délégation de travailleurs syndiqués pourra se rendre en Suède dès l'automne prochain dans le but principal d'étudier le régime de sécurité sociale qui fait l'orgueil de ce pays et l'envie de la plupart des pays occidentaux.

C'est ce qu'annonçait récemment M. André Laurin, préposé au budget familial, dans une lettre envoyée à tous les syndicats affiliés à la CSN.

Ce voyage, organisé par le Service d'Education, s'effectuera au cours du mois d'octobre. La date exacte

sera confirmée dans un mois environ.

Dans son invitation aux syndicats, M. Laurin décrit ainsi le système de sécurité sociale de la Suède:

"Nous savons qu'en Suède l'hôpital, le médecin et les médicaments sont totalement gratuits. L'instruction est gratuite aussi, incluant le repas du midi obligatoire dans toutes les écoles.

"Le petit salarié reçoit une allocation annuelle de logement de \$100 pour le premier enfant et de \$50

pour chaque enfant qui s'ajoute à la famille.

"Un plan de pension extraordinaire permet aux veuves de subvenir à leurs besoins. Ce plan consiste dans le versement de 75% du salaire du mari plus une allocation supplémentaire de logement. En outre, lorsqu'une nouvelle convention collective est conclue à l'usine où travaillait le mari, la veuve bénéficie des augmentations de salaires que l'entente peut comporter."

Le groupe ira donc sur place étudier tous les aspects de ce système.

Durant huit jours à Stockholm, l'emploi du temps sera ainsi divisé: chaque avant-midi le groupe reçoit à l'Université tous les éléments d'information sur un aspect du système, dans l'après-midi, on se rend sur les lieux pour en étudier le fonctionnement concret.

Le retour s'effectuera d'après le trajet suivant: Copenhague (Danemark), Bruxelles (Belgique) et quatre jours à Paris. En Belgique les travailleurs canadiens seront reçus par un groupe de mineurs.

M. Laurin a tenu à souligner toute la portée éducative de ce séjour d'études.

Chaque syndicat, selon lui, devrait déléguer son président et son responsable de l'éducation. La présence de ce dernier est particulièrement importante, a-t-il souligné, en raison du travail de diffusion des connaissances acquises qui s'imposera au retour.

On estime que le coût total du voyage variera entre \$450 et \$510, tous frais compris.

Une occasion certes à ne pas manquer absolument.

CONCOURS DU MOIS



JEU No 1: pour les enfants de 4 à 8 ans

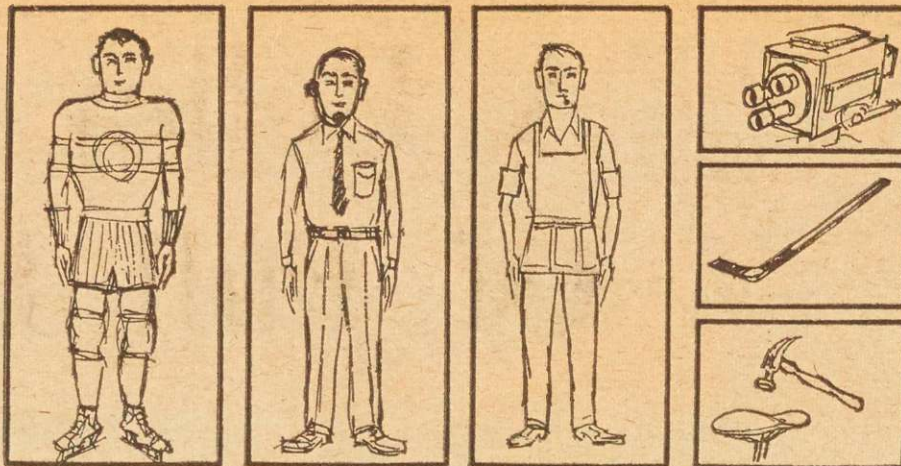
Notre gagnant :

Claude Ouellet, (4 ans), 232 Duberger, Cartier Naud, Alma, qui a répondu correctement au jeu que nous proposons.

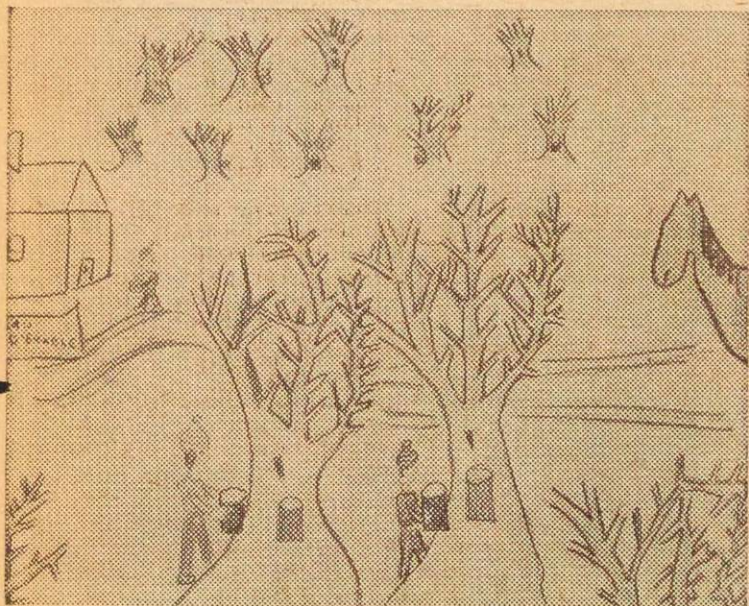
Ce mois-ci :

Il suffit de rendre à chacun des personnages l'objet qui lui appartient. Coller le tout sur une feuille et nous la faire parvenir.

Les Editions du Jour (3411, rue St-Denis, Montréal) offriront au gagnant des livres pour enfants d'une valeur totale de \$10.00.



JEU No 2: pour les enfants de 8 à 12 ans



Notre gagnante :

Ginette Tardif (11 ans), 51, boul. Ste-Croix, Victoriaville, P.Q., qui nous a fait parvenir le joli dessin que nous reproduisons ci-contre.

Ce mois-ci :

Le sujet de votre dessin: le pique-nique.

Vos dessins seront jugés au mérite. Le meilleur recevra du matériel d'artiste pour une valeur de \$25 offert par le Centre de Psychologie et de Pédagogie (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU No 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

Comme le sujet que nous proposons semble n'avoir pas été bien interprété, nous ne pouvons malheureusement pas décerner de prix dans cette catégorie.

Ce mois-ci :

Au terme de l'année scolaire, nous vous proposons de faire une espèce de bilan des études qui vous ont passionnés. Cela pourrait s'intituler: "De la science fraîche". Certains d'entre vous se sont découverts des goûts pour l'histoire, les civilisations anciennes, la musique, les sciences ou la technologie. Communiquez-nous donc votre enthousiasme pour ces disciplines. Le texte sera jugé sur le fond et sur la forme. La meilleure rédaction sera publiée dans notre prochain numéro.

Notre prix :

Des livres d'auteurs classiques français, d'une valeur de \$25., offerts par les Editions Fides (25 est, rue St-Jacques, Montréal).

JEU No 4: pour grandes personnes

Notre gagnante :

Lucie Bissonnette, 6906, 35ème Avenue, Rosemont.

Notre prix :

Notre gagnant, choisi parmi les meilleures réponses, recevra un chèque de \$10 offert par le journal "Le Travail", de même que des livres offerts par les Editions Ouvrières (1575-A, rue St-Denis, Montréal), d'une valeur de \$10.

Les réponses du mois dernier :

- Quel sera le nom de l'île qui sera bâtie le long de la Voie maritime du St-Laurent en vue de l'exposition de 1967?
Ile Notre-Dame.
- Les Bomarc sont-ils des engins nucléaires?
Les Bomarc sont des missiles utilisés pour la défense du Canada, ils pourraient être équipés d'ogives nucléaires.
- Quel est le sous-marin américain récemment perdu en mer?
Le "Thresher".
- Comment s'appelle le satellite canadien?
Alouette.
- Comment avons-nous eu les commentaires européens le soir même de l'élection canadienne?
Par le satellite "Telstar".

Ce mois-ci :

- Où fut adoptée la première "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" ?
Rép.
- Quand et par qui fut adoptée la "Déclaration Internationale des droits de l'homme" ?
Rép.
- Le Canada a-t-il reconnu cette "Déclaration des droits de l'homme" ?
Rép.
- Le Québec a-t-il, sur le plan provincial, adopté cette déclaration ?
Rép.
- Quel est le pasteur qui dirige le mouvement anti-ségrégationniste en Alabama ?
Rép.

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - MAI

JEU NO 1		JEU NO 2		JEU NO 3		ADULTES	
Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse
Age	Age	Age	Age	Age	Age	Syndicat	Syndicat

A Policy Of Full Employment

Can It Be Achieved?

by S. Ted Payne

THE continued pursuit of the economic policies of the past several years offers very little prospect that Canada is on the verge of achieving, let alone maintaining, full employment. As between the Conservative and Liberal administrations, the latter, in its election programme, has revealed more awareness of the social and economic problems facing our country, but there is still an absence in the old parties of the bold and precise policies and implementations needed to bring about more vigorous growth and the assurance that the pattern of unemployment we now experience will not persist.

The performance of the Canadian economy since the end of World War II has indicated that we lack the type of "built-in" stability that exists in the Swedish economy. The post-war recessions appear to have been of shorter duration and of lesser severity compared to the experience of the hungry 30's; however, during these recessions the downward process was rapid. We were spared from further severity only by the unemployment hand-outs, family allowances and a few other stabilizing measures adopted before, during and immediately after World War II.

We have no absolute guarantee, however, against serious business fluctuations caused or dictated by foreign investment in Canada that will add to the present degree of wasted human resources and to a hardship situation which appears to be permanent. This is a situation, in addition to technological unemployment, to which the Canadian work force has been subjected.

Within the context of the existing economic climate and the ideological environment which prevails in Canada, recurring recessions, idle manpower and the low rate of economic growth will hardly induce national unity, or bring uncommitted or new nations to follow our free enterprise system.

The tremendous unsatisfied needs necessary to meet the aspirations of all Canadians in order to create national unity constitute the main reason why a relentless effort is a must on the part of the newly-elected government in Ottawa.

We have not done better in the past due to the fear of democratic planning and necessary control of the economy, which stems from a considerable degree of public resignation and apathy, and from failure in our leadership and economic statesmanship.

Only yesterday the word "planning" was a nasty word, and it was considered just one more example of leftist folly to call for a planned economy. It was labelled impractical, visionary, revolutionary and wicked. But today planning seems to be a language which is politically popular. The objection however is to democratic planning. The government of Quebec claims that it is already indulging in something called planning. Has organized labour participated in the establishment of the plan to be followed to the same degree as in Sweden, for example?

Likewise the Liberal party in Ottawa, which still appears to be controlled by the "Old

Guard", confesses that they also are on the bandwagon for economic planning. Obviously, at the level of practical politics the participation of organized labour in economic planning is generally considered as being a decided handicap.

The center of planning must be the plan itself and establishing a policy towards the achievement of the plan. We suggest this plan should be that of buying Canada back from foreign control of our economic and political affairs.

Probably the new Minister of Finance, Mr. Gordon, formerly the Chairman of the Royal Commission on Canada's Economic Prospects, will by that time

have discovered that foreigners enjoy our investment climate, their luxuriant profits, and our delightful tax system on foreign investment, and this for obvious reasons.

We suggest also that the adoption of a systematic, compulsory and entirely legal programme, affecting foreign investment and decisions on foreign-owned and controlled interest which affect Canadians, is a necessary step towards getting our country back into Canadian hands and creating a climate conducive to full employment.

It will also awaken Canadians from the hypnosis to which we have been subjected in accepting foreign interference in Canadian political affairs.

In its new urge to plan our economy, our new government will probably look hard and realistically at the future of the Confederation and discover that the political upheaval threatening the Confederation is a big price to pay for the industrial expansion and the economic and defence policies and decisions of the government affecting Canadians over which Canadians have little or no control. The carrying out of economic policies conducive to full employment depends on what measures are constitutionally feasible, and how much the use of constitutional instruments is tolerated at each level of government.

Therefore action by Ottawa through equitable taxation of

foreign investment would provide a new money supply, and legislation controlling the decisions and policies on foreign-owned and controlled interests in Canada would constitute an important step towards an efficient planning of the economy at federal-provincial level.

Otherwise, any effort in Ottawa towards economic planning will be subject to the same dictates as our policy on nuclear warfare. In other words, and to adopt a biblical phrase, "The voice will be the voice of Canada but the hand will be the hand of Uncle Sam", and Canadians will be subject to its policies as we are today in our struggle to achieve full employment.

A Labour Leader Reinstated In His Job At Canadian Vickers Ltd.



Mr. R.E. Sawyer

A LABOUR LEADER at Canadian Vickers Limited has just been reinstated in his job after an arbitrator had decided that the disciplinary action taken against him was out of proportion with the offence of which he had been found guilty. Mr. R. E. Sawyer, president of the grievance committee of the National Union of Vickers Employees (CNTU), will receive full salary compensation following an award by Mr. Léon Lalonde in that dismissal cause.

Mr. Sawyer was laid-off on December 11 last, after it had been discovered that he was selling lottery tickets to the workers of the shipbuilding company. In support of its decision, the company argued that the sale of such tickets was illegal, and that besides a specific notice had been posted a few months before prohibiting such a practice on the premises.

In making his award, Mr. Lalonde took into account the fact that Mr. Sawyer was not making any personal profit from the sale of the tickets, but that the benefits were for the hockey club organized by the union members. While admitting that the accused had behaved against company's regulations, the arbitrator expressed the opinion that the disciplinary action taken against him was completely out of proportion with the seriousness of the offence.

In the opinion of Mr. Gérard Picard, President of the "Conseil central des syndicats nationaux", who took Mr. Sawyer's defence in the hearing of that cause, there is no doubt that Canadian Vickers Limited had tried, by its attitude, to make reprisals against the president of the grievance committee for his union activities.

Mr. Picard added that the incident shows once more the

necessity to amend the present legislation concerning lotteries. According to the labour leader, it is public knowledge that in a great number of industries, lottery tickets are being sold without this being considered a serious offence. It would be easy, he pursued, to correct that situation by channelling the popular interest in such games with the institution of a provincial lottery, the benefits of which could be used for education or health purposes.

Mr. Picard denounced the procedure used by Canadian Vickers who had employed "spies" (three members of the municipal police) disguised among the workers to inquire on the spot. Mr. Sawyer was the only one to be sued following the inquiry, which confirms the assumption that the company management wanted to use the incident against the union.

Saskatchewan Medicare

U.S. Authority Praises Standards

REGINA (CPA) — The example of Saskatchewan's progress in the health field was held up recently by a leading United States health authority as a "unique picture," which has reached the "high-water mark of progress" for North America in the field of health services.

The long and systematic series of pioneering efforts of the Saskatchewan government came in for high praise when Dr. E. R. Weinerman, professor of medicine at Yale University spoke on "Medical Care and Public Health — two worlds or one?" at the annual meeting of the Saskatchewan branch of the Canadian Public Health Association at the Hotel Saskatchewan.

From Saskatchewan's impressive model of planning and progress "sister provinces and cousin states have an enormous lesson to learn" Dr. Weinerman told the gathering.

He pointed a finger in the direction of preventative treatment programs and sounded a call for co-ordination and a rational organization of all available resources to integrate this new approach to health treatment.

Warning against the danger of too much emphasis on financing, Dr. Weinerman contended that this, together with fragmentation of social effort, have limited accomplishments of health service programs, des-

pite the important gains pioneered in Saskatchewan.

He also drew attention to the "mountains of dollars" that had been applied to supporting a medical care structure as "obsolete as sulphur and molasses."

The basic fault in medical practice, today is lack of co-ordination said the doctor, in which separate resources apply themselves to separate solutions of such programs as cancer, mental illness, rehabilitation, indigent medical care, social assistance and home care.

He felt it was a naive assumption that the health of an ageing stressful, industrialized society could be protected by the guaranteed private fees of individual practitioners.

"If a complex society produces complicated disorders, then the system of health protection must admit the need for synthesis of varied and interdependent services," Dr. Weinerman said.

Dr. Weinerman urged the need for universal application of essential benefits, together with co-ordination of diverse elements as well as financing of mounting costs.

Organization of facilities, Dr. Weinerman explained, involved the regional co-ordination of health and hospital facilities within a natural service area, so that small rural outposts are supported by more complete urban centres and program overlapping is avoided.

The Labour College Of Canada

An Historical Event

editorial

FERNAND JOLICOEUR

Director
Education Service
(CNTU)

THE institution of a bilingual and national labour college, through the collaboration of Canada's two great labour organizations and Montreal's two main universities, is a step that will mark our history. Besides offering trade-union activists an opportunity to complete their technical and social education, it will also bring all Canadian workers to think and act in common.

Countries like England, Germany, Denmark, Norway and Sweden have their labour colleges since a number of years. In Canada, the CNTU has had its own for the last twelve years. Following the CCL's invitation, it is with great pleasure that we have agreed to share our experience with a greater number

of workers by taking part in the creation of the Labour College of Canada.

This new College will not replace the Labour College of the CNTU; the latter gives the same kind of teaching that will be offered by the new institution, but in shorter periods. It meets some specific needs of the CNTU and, owing to its relatively low administration cost and its more flexible procedure, can benefit a greater number of activists in our organization.

The labour College of Canada will open in Montreal on June 3rd, for a period of seven weeks. The programme will cover economics, sociology, politics, as well as theoretical and practical training in trade-unionism. A dozen of CNTU workers have already given their names; they will be taught by the best qualified professors in our Canadian universities as well as specialists in our labour organizations.

In taking part in the organization of a Canadian labour college, the Education Service of the CNTU is completing a programme which was initiated on a small scale, some fifteen years ago, and has since been constantly adapted to the increasing needs of the labour world.

CNTU

LABOUR

The CNTU Will Fight To The End

To Defend The Rights of Civil Servants

FOLLOWING a recent invitation from the "Syndicat des employés de la Régie des Alcools," Mr. Jean Marchand accepted to be the guest speaker at one of their meetings in order to put an end to a series of rumours from unknown sources tending to undermine the morale of thousands of already organized civil servants.

The president of the CNTU took the opportunity to reassert the latter's position concerning the organization of civil servants. Coming right to the point, he stressed in vigorous terms the urgency of full recognition of the right of civil servants to form their own unions.

Mr. Marchand appeared very optimistic concerning the award from the Labour Relations Board awaited by four groups

of civil servants since several months. "I am sure you will win, because such a normal request cannot be denied." And then, his voice hardened, he added: "If it should happen that this elementary right be denied to you, you may count that the CNTU will fight to the end with the civil servants to bring the government to alter its position."

Mr. Marchand recalled all the points that the CNTU had considered before deciding to promote the organization of civil servants. Is trade-unionism possible in our surrounding which has been for so long used to favouritism? What are the chances that organized civil servants can join a group of unions? How would such an attitude from the CNTU affect its rela-

tions with the provincial government?

To all the above questions, pursued the labour leader, only one answer could be found. "If the CNTU is not prepared to help civil servants in their efforts to emerge from their present inferior situation, who can do it? We should not tolerate the existing conditions imposed on thousands of workers at the service of the Quebec population. I think our members have agreed that they had a responsibility towards the employees of the public service."

In the view of the CNTU, there remains no doubt:

— that civil servants have the right to associate;

— that they also have a right to negotiate collectively their

working conditions with the government representatives;

— that they have a right to arbitration in the case of a conflict with their employer (if not the right to strike);

— that civil servants have, finally, the right to join a group of unions of their own choice, and that they should themselves decide whether they will use that right.

Mr. Marchand warned the employees of the Liquor Board that they should be prepared to experience some delays. "This is a common thing in trade-unionism. One should not regard a trade union as a slot-machine that will supply him with "quarters" each time he uses it."

In the course of the same meeting, Mr. René Chartrand, president of the "Syndicat des employés de la Régie des Alcools," denounced the claims of the "Conseil général des associations de fonctionnaires provinciaux." The latter, according to Mr. Chartrand, seems to have emerged from its lethargy only following the recent union activities.

The General Council claims that it has succeeded in obtaining permanent status for some 1,022 civil servants. If you enquire into that statement, said Mr. Chartrand, you will find that these are merely new employees from various departments who got their permanent status automatically, without the Council having anything to do with it.

As for the salary increases allegedly gained by the Council, if you spread the total amount on the whole of 30,000 provincial civil servants, you realize that they do not solve anything.



Mr. René Chartrand

Canadian Workers to Study in Sweden

IN compliance with our campaign to raise the value of the family budget, the Service of Education of the C.N.T.U. is organizing for the coming month of October, a 16-day study resort at Stockholm and Paris, to investigate about their social security which is desired by most civilized nations.

We know that in Sweden, hospital and physician cares, like medicaments, are free. So is education, including the dinner at school which is an obligatory free lunch. The low-rated wage earner is receiving a yearly allowance of \$100. for the first child and \$50. for any one else. There is a wonderful pension plan for the widow of 75% the husband's salary, plus an extra allowance for housing. Moreover, the widow is entitled to the rise granted when a new collective agreement is concluded in the plant where her husband had worked.

We shall spend 8 days at the Stockholm University, studying theoretically, in the morning, any special process of these social measures and, in the afternoon, we shall make an investigation around to see if such is the truth.

The learning acquired through getting in touch with our fellow-workers in Sweden will prepare the delegate to organize series of public lectures to instruct our workers on the notions of a full social security, and therefore increase the C.N.T.U. influence among workers who are not yet affiliated to us.



A Policy of Full Employment

— Can It Be Achieved

— See page 15